

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS
DE GAZIFÈRE INC. À COMPTE DU
1er JANVIER 2023 ET DU 1er JANVIER 2024

DOSSIER : R-4194-2022 - Phase 2

RÉGISSEUR : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 22 FÉVRIER 2023
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère inc.

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE GAZIFÈRE -	
PANEL 1 : Mot d'ouverture	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	38
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	76
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	112
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	118
PANEL 3 - PGEÉ	
SANDY CÔTÉ	
FRANÇOIS BOULANGER	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	143

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-
2 deuxième (22e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 février deux mille vingt-trois (2023) par
9 visioconférence. Dossier R-4194-2022, Phase 2 :
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
11 et demandes de modification des tarifs de Gazifère
12 inc. à compter du premier (1er) janvier deux mille
13 vingt-trois (2023) et du premier (1er) janvier deux
14 mille vingt-quatre (2024).

15 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
16 Esther Falardeau, présidente de la formation, de
17 même que madame Françoise Gagnon et monsieur Pierre
18 Dupont.

19 L'avocate de la Régie est maître Marilou
20 Lefrançois.

21 La requérante est Gazifère inc. représentée par
22 maître Adina Georgescu.

23 Les intervenants sont :

24 Association coopérative d'économie familiale de
25 l'Outaouais représentée par maître Steve Cadrin;

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
2 (section Québec) représentée par maître Pierre-
3 Olivier Charlebois;
4 Groupe de recommandations et d'actions pour un
5 meilleur environnement représenté par maître
6 Geneviève Paquet;
7 Regroupement pour la transition, l'innovation et
8 l'efficacité énergétiques représenté par maître
9 Dominique Neuman.

10 Nous demandons aux participants de bien
11 vouloir s'identifier à chacune de leurs
12 interventions pour les fins de l'enregistrement.
13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Monsieur Specte. Bonjour à tous. Bienvenue à
16 cette audience. Là, je vois mes collègues.
17 Bienvenue à cette audience qui porte sur la Phase 2
18 du dossier tarifaire 2023-2024 de Gazifère.
19 L'équipe de la Régie pour cette Phase 2 est
20 composée des personnes suivantes : Marie-Clair Dinh
21 comme chargée de projet; maître Marilou Lefrançois,
22 notre avocate. Et les spécialistes sont : Mohammed
23 Chiguer, Marc-André Desaulniers, Philippe Girard,
24 Silvia Rodriguez, Patricia Dépot, Gaétan Demers,
25 ainsi que Michelle Paquin. Nous saluons aussi

1 monsieur Morin qui est notre sténographe pour cette
2 audience.

3 Concernant la procédure relative à
4 l'audience virtuelle, nous commençons à être
5 habitué à cette façon de procéder, mais tout de
6 même passons rapidement les consignes, là. Donc,
7 dans sa lettre de planification de l'audience que
8 nous avons fait parvenir dans les derniers jours,
9 la Régie a joint les liens hypertextes qui mènent
10 aux guides comportant des informations techniques
11 ainsi que des consignes à respecter en vue d'une
12 participation adéquate dans le cadre d'une audience
13 par vidéoconférence.

14 On vous invite à consulter ces guides et à
15 suivre les consignes qui s'y trouvent. Notamment,
16 nous vous rappelons que tous les micros et les
17 caméras doivent demeurer fermés sauf lorsque vous
18 souhaitez intervenir. L'audience est enregistrée.
19 L'enregistrement sera diffusé en direct sur
20 YouTube. Les notes sténographiques seront déposées
21 sur le site Internet de la Régie dans les prochains
22 jours. Tout comme pour les audiences en personne,
23 il est interdit de filmer, de prendre des captures
24 d'écran ou encore d'enregistrer le contenu audio.

25 Si jamais vous éprouviez un problème

1 technique, comme une perte de connexion, par
2 exemple, nous vous invitons à communiquer avec
3 notre greffier, à l'adresse courriel suivante :
4 julien.specte@regie-energie.qc.ca ou par
5 l'intermédiaire du clavardage sur l'application
6 Teams. De plus, il est important pour les fins des
7 notes sténographiques de parler fort et lentement,
8 de ne parler qu'un à la fois et de ne pas baisser
9 le ton en fin de phrase.

10 Nous avons planifié trois jours d'audience
11 avec une possibilité d'ajouter une quatrième
12 journée. En effet, il est possible qu'étant donné
13 les durées annoncées pour la présentation de la
14 preuve de chacun et pour les contre-interrogatoires
15 le calendrier sur trois jours s'avère serré.
16 Quoiqu'il en soit, comme à l'habitude, mes
17 collègues et moi avons pris connaissance de la
18 preuve écrite de tous les participants. Nous vous
19 invitons donc à concentrer vos présentations sur
20 les points importants et sur les conclusions
21 recherchées. Nous vous invitons aussi à respecter
22 le temps annoncé pour les contre-interrogatoires en
23 autant que possible. Par ailleurs, nous vous
24 demandons aussi de faire preuve de flexibilité pour
25 tenir compte des imprévus qui pourraient survenir

1 dans le cadre de cette audience.

2 Maintenant, concernant l'audience à huis
3 clos. Tel que l'indique le calendrier qui vous a
4 été transmis plus tôt cette semaine, la preuve
5 traitant du gaz naturel renouvelable et du SPEDE
6 sera traitée à huis clos et les audiences ne seront
7 pas diffusées sur YouTube. Pour une raison
8 d'efficience, la Régie propose d'entendre la preuve
9 confidentielle en un seul temps, incluant la preuve
10 confidentielle du RTIEÉ. Ceci nous permettra
11 d'éviter la mise en place d'un second huis clos qui
12 pourrait être onéreux en termes de temps.

13 Enfin, tous ceux qui n'ont pas signé les
14 ententes de confidentialité ne pourront pas
15 participer aux audiences à huis clos parce que
16 monsieur le greffier a la liste des noms de ceux
17 qui sont autorisés ou ont signé les ententes. Il ne
18 pourra admettre d'autres personnes dans
19 l'application Teams pour l'audience à huis clos.

20 Enfin, concernant la confidentialité des
21 informations, nous demandons à Gazifère de
22 soumettre au plus tard dans sept jours ou plus tard
23 sept jours après la tenue de l'audience dis-je, les
24 notes sténographiques de l'audience à huis clos,
25 dans lesquelles les renseignements faisant l'objet

1 de demande de traitement confidentiel seront
2 caviardés. Les intervenants auront sept jours pour
3 commenter cette version. Le dépôt au SDÉ devra être
4 effectué par Gazifère dans les sept jours de la
5 réception des commentaires des intervenants.

6 Finalement, vous remarquerez que notre
7 collègue Françoise Gagnon est à distance, mais elle
8 est avec nous et participe pleinement à l'audience.
9 Ceci étant dit, à moins que vous ayez des remarques
10 préliminaires, nous sommes prêts à entendre la
11 preuve de Gazifère.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Dominique
14 Neuman pour le RTIEÉ. J'aurais... nous aurions
15 besoin d'une précision quant à la portée du huis
16 clos sur l'aspect... l'aspect du GSR, puisqu'il y a
17 une partie de la preuve sur le GSR qui n'est pas
18 confidentielle et ce ne sont que certains aspects
19 essentiellement en ce qui a trait à l'approbation
20 des... à l'approbation de la stratégie pour deux
21 mille vingt-trois (2023), qui est confidentielle
22 puisque le contrat lui-même l'est. Donc, nous nous
23 demandions si... s'il serait approprié que, étant
24 donné le principe général selon lequel les
25 audiences sont publiques, sauf exception, est-ce

1 qu'il serait envisageable - et je m'adresse aussi à
2 Gazifère - que les parties non confidentielles
3 relatives au GSR soient traitées dans la partie...
4 dans la partie publique de l'audience, par exemple
5 le... le panel numéro 4 sur le Plan
6 d'approvisionnement. Et nous adapterions également,
7 puisque dans nos propres recommandations le RTIEÉ a
8 deux recommandations qui sont publiques et la
9 troi... qui portent sur... l'une sur le mode de
10 calcul de l'obligation du... de prévision de
11 l'obligation réglementaire du GSR, la deuxième qui
12 répondait à une demande de renseignements de la
13 Régie adressée à tous sur la... la procédure
14 d'approbation des contrats... des caractéristiques
15 des contrats à l'avenir. Donc ça, c'est public.

16 Et ce que nous envisagerions, à moins que
17 la Régie souhaite le contraire, ce serait de
18 traiter de ces parties publiques dans la partie
19 publique de notre propre preuve. Et donc, ce serait
20 seulement nos commentaires sur les... sur la
21 stratégie deux mille vingt-trois (2023) qui
22 seraient traités confidentiellement aujourd'hui, ce
23 matin, au cours du huis clos. Donc, c'est juste
24 pour voir qu'est-ce que la Régie souhaite
25 préférable. Et quant... quant à nous, notre

1 recommandation ce serait de limiter la partie
2 confidentielle juste à ce qui est confidentiel.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Georgescu, avez-vous un commentaire sur...
5 sur cette question? La portée de... du huis clos,
6 là. Votre micro.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Bonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les
9 Régisseurs, bon matin. Alors je vous avoue que nous
10 sommes un peu pris par surprise par... par cette
11 demande de maître Neuman, compte tenu du fait
12 qu'actuellement nous avons préparé l'intégralité de
13 la preuve liée au GSR pour faire partie de la
14 portion à huis clos de la preuve de Gazifère, donc
15 réaménager la présentation de la preuve relève...
16 relève du défi que j'appellerais même insurmontable
17 à ce stade. Donc, je vous dirais que de notre côté
18 il sera essentiellement impossible, là, de
19 refaire... en fait de refaire l'organisation de la
20 présentation de la preuve ce matin pour pouvoir
21 extraire ces portions-là de la portion huis clos.
22 Je vous dirais donc qu'on maintiendrait notre
23 approche initiale et ce serait... ce serait traité
24 dans le contexte de la portion confidentielle de la
25 preuve.

1 Cela étant dit, évidemment les notes
2 sténographiques, comme la Régie vient de le
3 mentionner, seront caviardées, donc les aspects non
4 confidentiels seront... seront disponibles
5 publiquement une fois que les notes sténographiques
6 caviardées seront déposées. Donc, je... du point de
7 vue de l'accessibilité au public à ces portions-là,
8 de notre côté nous ne voyons pas vraiment d'enjeu.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Neuman.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Bien, écoutez, je prends note de la réponse de
13 Gazifère que ça serait difficile à gérer, au niveau
14 de la présentation orale.

15 Est-ce que la Régie serait d'accord pour
16 que, dans notre propre présentation orale, enfin,
17 qui sera accompagnée d'une présentation PowerPoint,
18 que nous ne traitions que de la partie
19 confidentielle, lors du huis clos et que nous
20 traitions d'autres aspects, le mode de calcul de
21 l'obligation triennale et la procédure
22 d'approbation future, que nous en traitions dans la
23 partie publique?

24 Puisque j'imagine que tous les autres
25 intervenants, aussi, vont parler de la procédure

1 d'approbation, puisqu'ils ont eu à répondre à la
2 même question de la Régie. Et, eux, en parlerons,
3 aussi, dans la partie publique de l'audience.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Georgescu, est-ce que vous auriez objection
6 à ce que maître Neuman procède de cette façon?

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Non, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et que vous puissiez traiter de la totalité de la
11 preuve, ce matin, lors du huis clos?

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Nous n'avons pas d'objection...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 ... à ce que maître Neuman procède de cette
18 manière-là. L'idée, ici, est simplement de rendre
19 le processus le plus efficace possible. De notre
20 côté, évidemment, ça le sera, dans la mesure où on
21 peut continuer avec la manière dont la preuve sera
22 présentée, qui a été préparée déjà et qui ne pourra
23 pas être réaménagée, à ce stade.

24 Mais si maître Neuman souhaite traiter de
25 la portion publique, dans le contexte de sa preuve

1 publique, je n'ai pas d'objection et Gazifère n'a
2 pas d'objection, à cet égard.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Alors, je remercie beaucoup maître Georgescu.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, ça nous convient, comme façon de procéder.

7 Donc, nous pouvons procéder avec l'introduction du
8 panel 1, à moins qu'il y ait d'autres questions.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Alors, Madame la Présidente, oui, il va y avoir
11 d'autres questions. Je sais que dans notre lettre
12 de planification d'audience, qui vous a été
13 transmise la semaine passée. Je pense que c'est la
14 semaine passée. Nous n'avons pas annoncé de moyens
15 préliminaires.

16 Toutefois, compte tenu de l'évolution des
17 choses dans le dossier, dans les derniers jours, il
18 va y avoir, peut-être, deux éléments que nous
19 aimerions soulever, de manière préliminaire, avant
20 d'entamer la présentation de la preuve de Gazifère.

21 D'une part, je reviendrais sur le
22 calendrier d'audience, brièvement. Vous l'avez
23 mentionné, tout à l'heure, il y a quatre journées
24 d'audience qui ont été prévues pour le dossier.
25 Nous comprenons qu'à ce stade, les argumentations

1 des parties ont été prévues pour vendredi, cette
2 semaine.

3 Toutefois, nous avons remarqué, dans le
4 calendrier d'audience, que la portion de
5 l'argumentation qui serait à huis clos et qui
6 porterait sur la partie confidentielle de la preuve
7 n'a pas été prévue au calendrier d'audience. Et
8 nous croyons que cette portion-là devrait être
9 traitée de manière distincte. Évidemment, elle
10 serait à huis clos, par rapport à la portion
11 publique des argumentations.

12 Donc, la suggestion de Gazifère serait,
13 dans la mesure où les autres intervenants sont
14 également d'accord et où la Régie est à l'aise avec
15 cette approche, de procéder aux argumentations sur
16 la portion confidentielle de la preuve, vendredi.
17 Et de procéder aux argumentations, sur la portion
18 publique de la preuve, lundi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. C'est dans « consulter », ici, là.

21 Me ADINA GEORGESCU :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce qu'on doit comprendre que ça ne serait pas
25 possible, pour Gazifère, de présenter

1 l'argumentation vendredi après-midi? Par exemple,
2 commencer avec un huis clos, vendredi matin, puis
3 ensuite, passer à la portion publique de
4 l'argumentation, vendredi après-midi. En fait...

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Je vous dirais... Oui, excusez-moi, allez-y.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, allez-y.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Bien, en fait, je vous dirais que Gazifère
11 souhaiterait avoir l'après-midi du vendredi,
12 notamment, pour finaliser la préparation de
13 l'argumentation sur la portion publique de la
14 preuve, pour lundi. C'est la raison pour laquelle
15 nous demandons de procéder à l'argumentation sur la
16 partie en huis clos, le vendredi, et au reste,
17 lundi.

18 Et évidemment, cela ferait en sorte, aussi,
19 que tous les intervenants auraient le même délai
20 pour se préparer, également, à chaque portion de
21 l'argumentation. Donc, c'est la raison pour
22 laquelle, également, on soumet cette proposition de
23 procéder en deux étapes.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce qu'il y a un intervenant qui a... On avait

1 déjà planifié une journée d'audience lundi, donc je
2 présume que les intervenants sont disponibles
3 lundi. Alors, parfait, procédons de cette façon-là
4 et... Donc, on entendra l'argumentation en deux
5 temps. Il y a aura une portion confidentielle,
6 vendredi matin.

7 Oui... Bon, je reçois des messages...
8 Mais... Bon, je vous ai dit : « Procédons de cette
9 façon-là », mais là, je vais me garder une petite
10 gêne, là, on me demande de voir si on ne peut pas
11 vous répondre, mettons un peu plus tard dans la
12 journée, là, au début de l'audience à huis clos,
13 par exemple, là.

14 Est-ce qu'on peut procéder au deuxième...

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Oui, absolument. Alors, le deuxième point que
17 Gazifère souhaite soulever est en lien avec le
18 dépôt, lundi, par le RTIEÉ, d'une preuve qui a été
19 amendée, qui a été modifiée, pour l'ajout de
20 certaines précisions à certains égards.

21 Mais notre commentaire et la demande qui va
22 être formulée à la Régie visent essentiellement une
23 portion très particulière de la preuve du RTIEÉ :
24 c'est la portion qui porte sur la stratégie
25 tarifaire; et, en fait, le positionnement du RTIEÉ

1 quant à sa recommandation relative à
2 l'interfinancement du tarif 9; et, en fait, tout
3 l'aspect tarification qui est adressé dans son
4 mémoire.

5 Essentiellement, le RTIEÉ, en procédant à
6 cette modification, change sa position par rapport
7 à ce qui avait été initialement présenté dans sa
8 preuve, dans la preuve originale qui avait été
9 déposée au dossier. C'est un changement de cap, et
10 un revirement, en fait, de la position de
11 l'intervenant, qui est assez substantiel.

12 Évidemment, comme cette preuve amendée a
13 été déposée à une journée ouvrable du début de
14 l'audience, vous comprendrez que du point de vue de
15 Gazifère, l'information, quant à ce changement de
16 position, est arrivée très tard dans le processus.

17 Évidemment, Gazifère étant le Distributeur
18 dans le dossier, et le Demandeur qui a le
19 fardeau... a un certain fardeau à rencontrer dans
20 le cadre d'un dossier réglementaire, être face à
21 une situation où on a un revirement de cette
22 nature-là, à la dernière minute, avant le début
23 d'une audience, évidemment cause un certain nombre
24 de problèmes.

25 Et notamment, dans ce cas précis, nous

1 avions annoncé l'intention de Gazifère de ne pas
2 avoir sur ses panels, et en lien avec la preuve qui
3 serait faite au dossier, les représentants de
4 Enbridge, qui sont en charge justement de
5 l'élaboration des tarifs de Gazifère. Et
6 évidemment, il n'y a pas de panel à ce stade qui
7 est prévu pour la preuve de Gazifère, en lien avec
8 l'élaboration... la stratégie tarifaire.

9 Je comprends également que, lors du dépôt
10 de cette preuve modifiée du RTIEÉ, le RTIEÉ n'a pas
11 demandé non plus d'avoir le panel de Gazifère en
12 lien avec la tarification qui soit présent lors de
13 l'audience. Il ne l'a pas non plus demandé
14 préalablement dans le cadre de sa lettre de
15 planification de l'audience.

16 Par conséquent, nous nous trouvons dans une
17 situation où Gazifère est pris un peu les mains
18 liées. C'est-à-dire que nous sommes un peu dans une
19 situation où il nous est non seulement difficile de
20 réagir à courte échéance, mais il nous sera
21 essentiellement impossible de faire une réponse
22 adéquate, à travers la preuve qui a été annoncée au
23 dossier, à ce nouveau revirement et à cette
24 nouvelle position qui est adoptée par le RTIEÉ en
25 lien avec la stratégie tarifaire.

1 Et donc, compte tenu des circonstances, je
2 vous dirais... nous considérons qu'il y a ici - si
3 cette preuve est maintenue, il y aurait violation
4 du principe d'équité procédurale.

5 Et par conséquent, Gazifère demande à la
6 Régie de déclarer irrecevable cette portion
7 spécifique de la preuve du RTIEÉ. Alors, je vous
8 sou mets cette demande. Nous pouvons identifier
9 exactement les pages du mémoire du RTIEÉ qui
10 seraient concernées par cette demande
11 d'irrecevabilité. Alors, voilà.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que c'est possible de les... Si vous dites
14 que vous dites que vous pouvez les identifier,
15 l'avez-vous sous les yeux?

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Tout à fait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Les segments...

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Tout à fait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Les segments précis, là?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Ça serait la section 47.1 de la preuve, du mémoire,

1 qui sont les pages quarante... une partie de la
2 page 46, la page 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donc, et c'est la pièce, la... Avez-vous la cote de
5 cette pièce-là?

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Oui. Tout à fait, donnez-moi juste un petit instant
8 et je vous la donne. Je vais vous donner la cote
9 « Régie », c'est le C-RTIEÉ-00... je vous donnerai
10 0027, à ce stade, il s'agit de la... du mémoire qui
11 a été déposé sous pli confidentiel, donc du mémoire
12 complet. C-RTIEÉ...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 « 0027 », n'est-ce pas?

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 ... 0027, exact.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 « 27 ». Bon. Et puis...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Incidemment, c'est « 0026 », la version caviardée
21 et « 0027 » sont identiques sur cet aspect-là parce
22 que ce n'est pas un texte confidentiel.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce qu'il y a une partie du sommaire des
25 recommandations qui reprend ces... les sections

1 confidentielles qui ont été ajoutées? Savez-vous,
2 Maître Georgescu?

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Oui. Au début, il y a la section qui résume, en
5 fait, les conclusions du RTIEÉ. Et il s'agirait...
6 Juste un petit instant. Il s'agirait de... C'est la
7 recommandation numéro 251.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me ADINA GEORGESCU :

11 Dans le résumé, au début, c'est à la page 9 en
12 chiffre romain, page 10 et page 11.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Je vous remercie.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Neuman, est-ce que vous avez un commentaire
19 sur cette... ce moyen préliminaire?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. En tout cas, nous avons le droit de modifier
22 notre position. Et d'ailleurs, nous aurions même eu
23 le droit de le faire en argumentation, après avoir
24 entendu tous les intervenants. Et il est à noter
25 que notre modification de position reprend au moins

1 en grande partie certains éléments qui sont déjà au
2 dossier.

3 Ce ne sont pas tous les... Les autres
4 intervenants n'appuient pas différents aspects de
5 la stratégie tarifaire, comme par exemple, je
6 vais... Attendez, je vais vous référer au texte
7 exact. C'est-à-dire, pour ce qui est du Tarif 4, où
8 nous proposons de le maintenir plutôt que de le
9 baisser, ce que donnerait le calcul d'annulation
10 d'inter-financement. Au moins un autre intervenant,
11 l'ACEFO, il faudrait que je vérifie de mes... je ne
12 m'en rappelle pas de mémoire, si c'était le cas de
13 la FCEI, mais au moins un autre intervenant... Oui,
14 effectivement. La FCEI et ACEFO étaient également
15 d'accord pour le maintenir, plutôt que de le
16 baisser. Donc, c'était... c'est déjà au dossier.

17 Par exemple... Par ailleurs, en ce qui
18 concerne le Tarif 2, nous nous en remettons à la
19 Régie. Nous indiquons que le Tarif 2 résidentiel,
20 si l'on annulait l'inter-financement, bien comme
21 Gazifère le propose, ça donnerait une augmentation
22 de huit pour cent (8 %) de la facture complète.
23 Mais nous avons indiqué différentes... Nous avons
24 indiqué qu'il n'y avait pas, en preuve, d'éléments
25 qui indiqueraient qu'il ne faudrait pas faire cette

1 augmentation. Mais... Donc, nous nous en remettons
2 à la Régie. Mais l'ACEFO, elle, ne s'en remet pas à
3 la Régie là-dessus, elle trouve que l'augmentation
4 du Tarif 2 est trop élevée. Donc, il y a des...
5 Donc, j'imagine que Gazifère doit avoir déjà prévu
6 répondre à l'ACEFO qui croit que l'augmentation du
7 Tarif 2 est trop élevée.

8 Et pour ce qui est du Tarif 9, nous sommes
9 en faveur de l'annulation de l'interfinancement du
10 Tarif 9, sauf si une preuve existe au dossier -
11 mais elle n'existe pas - qui expliquerait si
12 l'augmentation de cinq pour cent (5 %) qui en
13 résulterait sur la facture globale si par exemple
14 ça nuirait à la compétitivité de ce Tarif 9. Mais
15 ce n'est pas nous qui avons introduit...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Neuman, je m'excuse de vous interrompre,
18 là...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... mais je comprends que vous êtes en train de
23 nous exposer la preuve...

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui, c'est ça. C'est ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... qui a été déposée, puis la réponse ici qu'on
3 chercherait c'est que, si je comprends de
4 l'intervention de maître Georgescu, que pour...
5 elle s'oppose au dépôt de cette preuve qu'elle
6 demande à la Régie de considérer comme irrecevable
7 pour une question d'équité procédurale. Donc, et
8 j'aimerais ça vous entendre, bon, la Régie, mes
9 collègues et moi aimerions vous entendre sur cette
10 question-là d'équité procédurale plutôt que sur le
11 fond de la preuve.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Alors, c'est équitable procéduralement parce que ça
14 ne prend pas Gazifère par surprise puisque pour ce
15 qui est de cesser l'interfinancement du Tarif 9,
16 c'est déjà une situation qui a été évoquée dans un
17 des deux scénarios de la Régie et nous n'avons pas
18 déposé de nouvelle preuve, nous avons simplement
19 dit que le calcul de l'interfinancement doit être
20 appliqué au Tarif 9, comme la Régie le suggère dans
21 son scénario 1... 9, sauf si quelqu'un d'autre, pas
22 nous, mais si quelqu'un d'autre, par exemple
23 Gazifère, présente une preuve à l'effet que
24 l'élimination de l'interfinancement poserait un
25 problème.

1 Mais nous n'avons pas déposé de preuve
2 disant que ça poserait problème ou ça ne poserait
3 pas de problème. Nous avons simplement dit que le
4 scénario 1 est déjà déposé par la Régie, et nous
5 sommes d'accord avec ce scénario 1 concernant
6 l'interfinancement du Tarif 9.

7 Pour ce qui est du Tarif 2, là encore, nous
8 avons soulevé les considérations qui devraient être
9 prises en compte et nous avons noté que l'ACEFO a
10 déjà pris une position qui est au dossier, qui est
11 dans sa preuve, à l'effet que l'augmentation du
12 Tarif 2 est trop élevé.

13 Donc, nous n'avons pas introduit de preuve
14 supplémentaire parce que l'ACEFO a déjà déposé.
15 Nous n'avons simplement indiqué qu'il y a des
16 considérations qui doivent être prises en compte,
17 et sur le Tarif 2, spécifiquement sur ce Tarif,
18 nous nous en remettons à la Régie.

19 Pour ce qui est du Tarif 4, la FCEI a
20 déjà... la FCEI et l'ACEFO ont déjà pris la même
21 position que nous, donc Gazifère a déjà à y
22 répondre, à savoir qu'il serait préférable de
23 maintenir plutôt que de baisser le Tarif 4.

24 Donc, pour ces trois tarifs où il y a une
25 variation de notre position, la Régie... la Régie

1 ou des intervenants ont déjà soumis ces mêmes
2 recommandations. Donc, Gazifère, présumément, a
3 déjà à y répondre de toute façon.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 D'accord. Donc, je comprends bien votre dernier
6 point à l'effet, là, que ces arguments-là ont déjà
7 été présentés à Gazifère par d'autres intervenants.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Ou par la Régie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ou par la Régie.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 C'est valable pour le Tarif 9. Et pour ce qui est
14 du Tarif 4, là, c'est... du Tarif 2, résidentiel,
15 l'ACEFO. Et pour ce qui est du Tarif 4, l'ACEFO et
16 la FCEI ont pris cette même position.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Georgescu, avez-vous quelque chose à ajouter
19 ou...?

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Oui, si je peux me permettre, Madame la Présidente,
22 ça sera très court. C'est simplement pour dire,
23 d'une part, j'entends l'argument de maître Neuman
24 qui vient nous dire que l'ACEFO a déjà abordé ces
25 questions-là, la preuve est déjà au dossier, mais

1 cela du point de vue de Gazifère n'est pas tout à
2 fait exact.

3 L'ACEFO a amené une certaine perspective,
4 mais dans le cadre de la preuve qui a été modifiée
5 par le RTIEÉ, il y a des éléments additionnels, des
6 éléments qui n'appartiennent pas à l'ACEFO qui ont
7 été soulevés par le RTIEÉ, des éléments auxquels
8 Gazifère souhaiterait pouvoir répondre. Mais la
9 problématique que l'on a, c'est que nous n'avons
10 pas les témoins nécessaires pour pouvoir le faire
11 compte tenu du fait que le panel qui aurait porté
12 sur la stratégie tarifaire n'est pas... ne fait pas
13 partie de l'audience aujourd'hui.

14 Par conséquent, il y a une problématique,
15 et nous avons été pris par surprise par cette
16 modification. Le RTIEÉ n'a pas fait un copier-
17 coller des arguments de l'ACEFO dans son mémoire
18 relativement à ces enjeux. Donc, je réitère mon
19 propos de tout à l'heure et l'argument que nous
20 avons formulé.

21 Par ailleurs, je soulève également le fait
22 que l'ACEFO et la FCEI, en répondant aux questions
23 de la Régie sur les scénarios relatifs aux... en
24 fait aux différents scénarios tarifaires, là, qui
25 ont été soulevés par la Régie, ont déposé leur

1 réponse en DDR et leurs commentaires à ce sujet le
2 neuf (9) et le dix (10) février. Ça fait déjà
3 presque deux semaines que ces commentaires-là ont
4 été déposés. Pourtant, nous n'avons eu la
5 position... le revirement de position du RTIEÉ
6 qu'il y a une journée et demie. Même pas trente-six
7 heures (36 h). Donc, je vous soumettrais que ça
8 laisse très, très, très, très peu de temps à la
9 réaction et c'est la raison pour laquelle nous
10 considérons que, dans les circonstances, il serait
11 plus équitable que cette portion de la preuve du
12 RTIEÉ soit déclarée irrecevable.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 En réponse à ça, je vous soumetts que faire ça
15 signifierait que quoi? Qu'on n'aurait pas le droit
16 de plaider en argumentation ces positions, alors
17 que nous avons déjà le droit, nous avons déjà le
18 droit de les plaider. Et en plus de ça, pour ce qui
19 est des DDR, la Régie ne nous avait pas posé de DDR
20 au RTIEÉ sur ce point. C'était seulement aux autres
21 intervenants que... et au GRAME que la Régie avait
22 adressé cette question, donc nous n'avions... nous
23 n'avions pas reçu ce questionnement.

24 Et par ailleurs, nous aurions déjà eu le
25 droit, suite à la preuve nouvelle déposée par les

1 autres intervenants qui ont répondu à la demande de
2 la Régie, nous aurions déjà eu le droit, en
3 audience, oralement, donc non pas lundi dernier,
4 mai oralement demain, de faire valoir que certains
5 éléments de ces réponses nous ont convaincu de
6 modifier notre position. Nous avons déjà ce droit-
7 là. Et ça arrive... c'est... de nombreux
8 intervenants que, en audience, un intervenant
9 ajuste sa position, notamment si quelque chose est
10 survenu, si une preuve est survenue après la dépôt
11 de sa preuve écrite. Nous avons déjà cette
12 possibilité de le mentionner oralement en audience.
13 Et en plus nous avons et nous avons toujours le
14 droit de le dire en plaidoirie. Et les éléments
15 supplémentaires en question, en bonne partie,
16 pourraient être amenés en plaidoirie aussi.

17 Et ce que je suggère à Gazifère et quant à
18 nous je pense que personne n'aura d'objection à ça,
19 c'est que si elle souhaite déposer peut-être un
20 rapport... c'est-à-dire une preuve écrite de la
21 part de ses spécialistes sur le sujet, qu'elle
22 puisse obtenir la possibilité de le faire après
23 l'audience dans le délai qui serait... qui serait
24 prévu par le Tribunal. Donc, de cette manière elle
25 pourrait répondre à ses arguments de façon tout à

1 fait adéquate.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Excusez-moi. Nous allons prendre une dizaine de
4 minutes pour se pencher sur la question puis vous
5 revenir avec une position. Donc, il est neuf heures
6 trente-sept (9 h 37). Si nous revenons à... disons
7 un peu plus que dix (10) minutes, là, si nous
8 revenons à et quarante... non, et cinquante... À
9 neuf heures cinquante (9 h 50) ça va nous donner
10 une treizaine de minutes pour... pour en discuter.
11 Alors on vous revient à neuf heures cinquante (9 h
12 50) avec notre position.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour à tous, nous sommes de retour avec quelques
20 minutes de retard. Donc, Maître Georgescu, je
21 serais prête à répondre à vos deux questions. Donc,
22 concernant le traitement de l'argumentation ou le
23 fait que la Régie entende l'argumentation en deux
24 temps, c'est-à-dire dans une portion huis clos et
25 une portion publique et que la portion publique ait

1 lieu le lundi matin, donc la Régie n'a pas
2 d'objection à cette demande-là. Donc, nous allons
3 réaménager le calendrier pour tenir compte de ce
4 changement-là.

5 Concernant le moyen préliminaire, c'est-à-
6 dire de rendre une portion de la preuve du RTIEÉ
7 irrecevable pour une raison d'équité procédurale,
8 écoutez, nous avons décidé d'accepter la preuve
9 amendée. D'une part, nos raisons sont d'une part
10 que Gazifère a indiqué que malgré qu'il n'y ait pas
11 de témoin comme tel de Enbridge qui serait présent,
12 qu'il serait toujours possible de les interroger
13 dans... sur les sujets qui portent sur la stratégie
14 tarifaire. Et c'était dans une des communications
15 de Gazifère que nous avons reçue dans la dernière
16 semaine, qui nous indiquait, qui nous décrivait
17 quels seraient les panels, quelles seraient les
18 personnes présentes, mais que Gazifère pourrait
19 avoir accès à ces témoins ou à ces... son personnel
20 de Enbridge pour répondre à des questions.

21 Par ailleurs aussi, bon, ce sont des
22 questions qui ont été abondamment traitées dans
23 les... dans les demandes de renseignements envoyées
24 à divers intervenants et envoyées à Gazifère aussi
25 par la Régie. Donc, ce sont... ce sont des

1 questions qui ont été quand même... qui prennent
2 personne par surprise, là, qui ont été abondamment
3 traitées, comme je dis.

4 Ce que l'on se proposait de faire c'est de
5 vous demander combien de temps vous aimeriez...
6 dont vous aimeriez disposer pour prendre
7 connaissance de cette preuve-là et possiblement, si
8 vous le jugez requis, de produire une contre-preuve
9 ou de répondre à cette preuve-là, c'est ça, dans le
10 cadre d'une contre-preuve. Est-ce que c'est quelque
11 chose que vous pourriez envisager faire demain ou
12 vendredi matin avant de procéder aux
13 argumentations, par exemple?

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Alors... merci, Madame la Présidente. Si vous
16 permettez, je prendrais quelques minutes peut-être
17 pour consulter l'équipe de Gazifère et voir qu'est-
18 ce qui pourrait être fait et vous revenir avec...
19 avec une réponse à cet égard dans les prochaines
20 minutes. Un petit cinq minutes pour pouvoir...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait.

23 Me ADINA GEORGESCU :

24 ... consulter l'équipe.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons être généreux avec vous. Nous allons
3 vous accorder jusqu'à dix heures dix (10 h 10), si
4 vous le...

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Parfait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Parfait.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 C'est apprécié.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors on se retrouve à dix heures dix (10 h 10).

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Rebonjour.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Rebonjour, Madame la Présidente. Alors après
20 consultation, je vous dirais que de notre côté il
21 sera vraisemblablement impossible de... d'avoir le
22 panel des témoins d'Enbridge à courte échéance pour
23 faire une contre-preuve en réponse à la
24 modification de la preuve du RTIEÉ. Pour plusieurs
25 raisons. D'une part, tel que cela avait été

1 mentionné dans notre lettre de planification
2 d'audience, nous avons besoin... en fait, nous
3 allons avoir besoin, pour faire témoigner les...
4 les témoins d'Enbridge, d'interprètes pour la
5 traduction et malheureusement à si courte échéance
6 il sera impossible de retenir les services
7 d'interprète pour demain ou pour vendredi. Par
8 ailleurs, les témoins d'Enbridge sont actuellement
9 impliqués dans le cadre d'un processus
10 réglementaire en Ontario et donc leur disponibilité
11 est limitée. C'est la raison pour laquelle, dans le
12 cadre de notre lettre de planification, nous avons
13 annoncé justement cet enjeu et le fait que si leur
14 présence était nécessaire à l'audience, il était
15 important de le savoir à l'avance afin de nous
16 assurer qu'ils puissent être libres et disponibles
17 pour pouvoir être... être présents. Dans les
18 circonstances, comme cela n'a pas été demandé et ça
19 n'a pas été du côté de Gazifère, au moment de la
20 lettre de planification d'audience, requis, ils ne
21 sont pas disponibles actuellement.

22 Par conséquent, dans les circonstances ce
23 qu'on propose de faire c'est de déposer une contre-
24 preuve à l'écrit. Et ce que... ce que nous
25 suggérons c'est de le faire d'ici la fin de la

1 journée de vendredi. Évidemment, si nous sommes en
2 mesure de le faire à l'avance nous le ferons, mais
3 le... l'objectif ici ce serait d'avoir une contre-
4 preuve écrite qui serait déposée au dossier avant
5 la fin de la journée de vendredi pour permettre aux
6 participants de faire des représentations à cet
7 égard dans le cadre de leur plaidoirie et de leur
8 argumentation lundi, pour les argumentations
9 publiques. Alors, dans la mesure où ça convient à
10 la Régie, ça serait la façon de procéder de notre
11 côté.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça semble bien raisonnable, Maître Georgescu. Donc,
14 on attendra la contre-preuve vendredi après-midi.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Parfait. Merci beaucoup, Madame la Présidente.
17 Donc, dans la mesure où cela clôt nos remarques
18 préliminaires, je pense que nous sommes prêts,
19 nous, de notre côté à procéder avec la preuve de
20 Gazifère. Je tiens juste à souligner que,
21 relativement à la preuve documentaire, il y a des
22 affidavits d'adoption de la preuve, qui ont été
23 déposés au dossier hier soir. Donc, nous allons
24 procéder ce matin uniquement à l'adoption des
25 présentations PowerPoint, il y en a trois, qui

1 seront utilisées dans le cadre des témoignages des
2 témoins de Gazifère. Alors, j'invite les témoins du
3 premier panel à se joindre. Puis je vais demander à
4 madame la greffière de bien vouloir assermenter les
5 témoins.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est monsieur Specte qui sera notre greffier
8 durant les trois prochaines journées.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Parfait. Je m'excuse. Merci beaucoup, Madame la
11 Présidente. Alors, Monsieur Specte, si c'est
12 possible d'assermenter les témoins.

13

14 PREUVE DE GAZIFÈRE - Panel 1 : Mot d'ouverture

15

16 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-
17 deuxième (22e) jour du mois de février, ONT

18 COMPARU :

19

20 JEAN-BENOÎT TRAHAN, président de Gazifère et
21 directeur des opérations pour l'Est de l'Ontario
22 chez Enbridge Gas, ayant une place d'affaires au
23 706, boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

24

25

1 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, directeur général de
2 Gazifère, ayant une place d'affaires au 706,
3 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

4
5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

9 Merci beaucoup, Monsieur le Greffier. Je vous
10 demanderais à ce stade, si c'est possible, de
11 mettre à l'écran la pièce B-0147, GI-6, Document 4,
12 s'il vous plaît.

13 Q. **[1]** Pour débiter, nous allons procéder à l'adoption
14 de cette pièce. Donc, Monsieur Trahan...

15 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 R. Oui.

17 Q. **[2]** ... je vous réfère à la pièce qui est à
18 l'écran. Est-ce que cette pièce a bel et bien été
19 préparée par vous ou sous votre supervision?

20 R. Oui.

21 Q. **[3]** Avez-vous des modifications à apporter à cette
22 pièce?

23 R. Aucune.

24 Q. **[4]** Est-ce que vous adoptez cette pièce comme
25 faisant partie de la preuve de Gazifère dans le

1 cadre du présent dossier?

2 R. Oui.

3 Q. **[5]** Merci beaucoup. Je vous cède la parole.

4 R. Bonjour tout le monde. Il me fait plaisir d'être
5 avec vous ce matin. Nous sommes, moi et Jean-
6 François, ici pour vous faire une présentation
7 d'ouverture, un mot d'ouverture. Il faut se
8 rappeler que, ultimement, ce qu'on va vous parler
9 aujourd'hui, c'est quelque chose qui a commencé
10 quelque part en deux mille quinze (2015), deux
11 mille seize (2016). On se souviendra qu'à la fin du
12 mécanisme incitatif, Gazifère a réussi à démontrer
13 quelques années plus tard qu'il y avait des manques
14 de ressources à l'interne. Et, par la suite,
15 l'évolution importante s'est faite au cours de...
16 bien, dans la société qui nous amène aujourd'hui
17 avec une proposition tarifaire cette année avec une
18 réorganisation importante pour s'adapter à notre
19 nouvelle réalité.

20 Alors, je vous demanderais de passer à la
21 prochaine acétate de manière très rapide.

22 Simplement vous mentionner que les trois premiers
23 points seront... je les présenterai et monsieur
24 Tremblay reviendra sur les deux derniers points qui
25 sont à l'horaire pour cette présentation.

1 Alors la prochaine acétate s'il vous plaît.
2 Ultimement, il y a eu un exercice important qui
3 s'est fait chez Gazifère, notamment avec l'aide de
4 consultants externes pour déterminer un petit peu
5 quel sera l'avenir de Gazifère avec toute la
6 transition énergétique qui se met en place. Et à
7 cet égard-là, bien, nous nous sommes donnés une
8 vision d'être un leader de la transition
9 énergétique. Nous sommes un petit joueur, mais nous
10 avons une capacité de nous démarquer par une
11 certaine agilité, une certaine... beaucoup
12 d'innovation et des solutions importantes de
13 réduction de gaz à effet de serre et, notamment, en
14 lien avec notre communauté locale, c'est-à-dire une
15 contribution importante à l'économie circulaire en
16 Outaouais.

17 De là, vous avez déjà entendu parler, par
18 exemple, des projets d'hydrogène et autres. Ce sont
19 toutes des choses qu'on travaille actuellement dans
20 la région. Et on veut être reconnu, dans l'Est du
21 Canada, pour offrir des services et des équipements
22 énergétiques efficaces pour tous types de
23 clientèles, et ça, bien, ça s'approche... Oui, ça
24 s'approche, c'est directement lié avec notre
25 service non réglementé, ce qui est en place depuis

1 plusieurs décennies chez Gazifère. Alors, je vous
2 emmène maintenant à l'acétate suivant. On parle de
3 transition énergétique.

4 La transition énergétique, ça demande de
5 grands efforts et ça demande de s'adapter. Et plus
6 ça va, maintenant, plus les gens réalisent cet
7 aspect. On évolue, nous aussi, mais on est amené à
8 évoluer, de manière importante, puisqu'on n'est pas
9 les seuls à devoir évoluer. La société évolue, les
10 pensées évoluent, les gouvernements évoluent. La
11 manière de travailler évolue.

12 Alors, c'est tous ces éléments-là qui
13 doivent être mis en place pour accomplir ce que
14 l'ont doit faire, c'est-à-dire s'adapter à la
15 transition énergétique. Prochain acétate.

16 Lorsqu'on parle de s'adapter en transition
17 énergétique, pour Gazifère, ça veut dire quoi?
18 Alors, la première des choses, il faut verdir notre
19 réseau. Et ça, pour nous, c'est le plus rapidement
20 possible d'ici deux mille cinquante (2050).

21 Donc, je vous annonce, dès maintenant, que
22 nous avons des objectifs qui dépassent les minimums
23 réglementaires. Nous travaillons à vous amener des
24 propositions, au cours des prochaines années, à cet
25 égard.

1 Participer aux débats de société et aux
2 choix énergétiques. Des choses qu'on ne faisait
3 pas, auparavant. Des éléments qu'on doit faire,
4 parce que, maintenant, on discute de ces choix-là.
5 Et ces choix-là ont des effets, chez nous.

6 Et comme vous le savez, Énergir est
7 différent de notre réalité chez Gazifère. Et par
8 incidence, on se doit de se démarquer, de
9 démontrer, de faire connaître notre position pour
10 que les changements s'adaptent à notre réalité. Il
11 faut adapter notre offre aux besoins de la
12 transition énergétique. On va y revenir, à ce
13 point-là, un peu plus loin. Il faut travailler avec
14 le secteur industriel. Ça représente le tiers de
15 nos consommations pour un petit nombre de
16 consommateurs.

17 Chez Gazifère, on n'a jamais travaillé de
18 manière importante, avec cette clientèle-là,
19 puisque comme petit distributeur, il n'était pas
20 nécessaire, on les servait en gaz naturel.
21 Maintenant, on nous demande plutôt de les
22 accompagner. Il faut être capable de s'adapter à
23 ça, également. Il faut augmenter nos expertises à
24 l'interne.

25 Gazifère, c'est un petit distributeur

1 relativement tranquille. Mais aujourd'hui, on doit
2 travailler dans des domaines plus complexes, qui
3 demandent des expertises particulières, soit tout
4 ce qui entoure le GNR, le marché du carbone, les
5 autres énergies, les solutions PGEÉ. Je reviendrai
6 également là-dessus, un peu plus loin.

7 Il faut collaborer avec d'autres
8 partenaires qui sont inhabituels, historiquement.
9 Il faut développer un paquet de ressources. Pas de
10 ressources, mais de relations avec des gens
11 différents, monter des projets, réfléchir
12 différemment, penser différemment, pour s'adapter
13 et réussir, ultimement, la transition énergétique.
14 Prochain acétate, s'il vous plaît.

15 S'adapter, c'est s'organiser. C'est se
16 prendre en main puis y mettre les efforts. C'est
17 pour ça que Gazifère s'est doté et a entrepris une
18 réflexion stratégique importante, au cours des
19 dernières années, qui nous a amenés, aujourd'hui, à
20 vous présenter notre nouvelle structure
21 organisationnelle qui va nous permettre d'atteindre
22 des objectifs.

23 Des objectifs de maximiser l'utilisation de
24 nos ressources actuelles, mais également de cibler
25 les expertises et les besoins en ressources

1 additionnelles qui sont nécessaires pour s'adapter
2 à la transition énergétique et pour répondre aux
3 besoins des opérations usuelles. J'ajouterais même,
4 ultimement, à continuer à faire croître
5 l'entreprise. Prochain acétate.

6 On est dans une situation quand même
7 relativement particulière. Une situation, on le
8 sait très bien, avec tout ce qui se passe. On a eu
9 la COVID. On a eu malheureusement, ce que tout le
10 monde subit, c'est-à-dire la guerre en Ukraine.

11 S'adapter, c'est aussi, donc, améliorer ses
12 compétences et ses expertises, dans un contexte de
13 transition énergétique, avec des conditions
14 économiques qui sont très changeantes, qui sont
15 instables, où on vit également une pénurie de main-
16 d'oeuvre et où on a l'effet de l'inflation qui est
17 important.

18 Et l'effet de l'inflation, ultimement, va
19 emmener une pression de plus en plus importante, au
20 niveau des coûts, à l'avenir. De là, l'importance
21 de bien venir gérer les différents coûts à la
22 hausse qui s'amènent, au niveau de la transition
23 énergétique, que ce soit le GNR ou que ce soit, par
24 exemple, le marché du carbone, à titre d'exemples.
25 Prochain acétate.

1 Alors, quels sont les impacts pour
2 Gazifère? Bien, Gazifère, historiquement, c'est un
3 petit distributeur relativement discret. Et,
4 aujourd'hui, on est passé à une ère d'affaires
5 publiques et de controverses. Des controverses
6 relatives à l'utilisation du gaz naturel à
7 Gatineau, mais également dans la province de
8 Québec.

9 Alors, les décisions peuvent venir, tant au
10 niveau municipal, tant au niveau provincial. Et
11 même, certains événements, au niveau fédéral. Elles
12 nécessitent, aujourd'hui d'être en relation avec
13 des parties prenantes locales et provinciales, ce
14 qui n'était pas nécessaire auparavant.

15 Moi quand je suis arrivé chez Gazifère, à
16 titre d'exemple, on n'était même plus membre de la
17 Chambre de commerce. C'est pour démontrer comment
18 ces besoins-là n'étaient plus présents.

19 La volonté du gouvernement de revoir les
20 lois et de modifier les règlements - il y a déjà eu
21 des changements de lois sur la Régie, il y a des
22 gros changements réglementaires, encore, qui s'en
23 viennent... législatifs, c'est-à-dire, qui s'en
24 viennent incessamment avec la Loi sur la Régie, la
25 Loi sur Hydro-Québec. Il y a des changements

1 réglementaires qui sont en discussion, il faut
2 participer à ça, ce qu'on ne faisait pas et ce qui
3 n'était pas nécessaire auparavant.

4 Les changements des lois et des règlements
5 peuvent avoir des impacts majeurs sur nos
6 obligations et nos manières de faire. Donc, de là
7 toute l'importance de s'appliquer à ça.

8 Et ça nous prend des discussions
9 supplémentaires avec le secteur public et nos
10 clients, notamment à l'égard de la transition
11 énergétique, la vente de GSR, la sécurité, et
12 caetera.

13 Gazifère s'implique maintenant aussi au
14 niveau du gouvernement du Québec et du Canada,
15 chose qu'on ne faisait pas auparavant. Pourquoi,
16 mais pour représenter nos besoins et nos
17 préoccupations, qu'ils soient pris en
18 considération. Également pour prendre des positions
19 à l'égard de règles, de lois, ou même de
20 subventions à venir, ultimement, pour être
21 ultimement capable de profiter de ces subventions,
22 et qui, en bout de ligne, profiteront au bénéfice
23 de notre clientèle.

24 Et il faut formuler, maintenant, des
25 demandes pour obtenir des aides financières,

1 lorsque possible, afin de réduire les impacts
2 financiers sur la clientèle d'éléments qui sont
3 associés à la transition énergétique. Tout un volet
4 qui n'était pas présent auparavant, et qu'on aurait
5 pu laisser de côté, mais qui aurait éliminé des
6 millions et des millions de dollars d'aide pour
7 affecter la transition énergétique chez Gazifère.

8 À cet égard, on peut annoncer
9 qu'actuellement, trois aides financières - et je ne
10 peux pas aller plus loin, parce que c'est sous
11 embargo à certains égards - mais il y a au moins
12 trois aides financières d'importance, là, qui
13 dépassent les cent mille dollars (100 000 \$), qui
14 ont été ou qui auront... qui seront annoncées
15 ultérieurement, là, cette année. Il y a quelques
16 aides, là, inférieures à cent mille dollars
17 (100 000 \$) qui ont déjà été... qui ont déjà été
18 reçues chez Gazifère au cours des deux dernières
19 années.

20 C'est simplement pour mentionner que ce
21 volet-là, ce travail-là, ce n'est pas juste du
22 travail de représentation, c'est un travail qui a
23 également des bénéfices et qu'il va y avoir des
24 bénéfices importants au cours des prochaines années
25 pour la clientèle.

1 Prochaine acétate, s'il vous plaît. Alors,
2 quels sont les impacts chez Gazifère - suite. Bien,
3 il faut discuter, il faut travailler avec les
4 acteurs externes.

5 Je vous l'ai dit tantôt, on n'était même
6 plus même de la Chambre de commerce. Il faut
7 travailler avec les groupes environnementaux
8 locaux. Il faut travailler avec les municipalités.
9 Il faut travailler au niveau provincial, avec les
10 producteurs d'énergie renouvelable, par exemple. Il
11 faut travailler au niveau national, avec la
12 Canadian Gas Association.

13 Il faut prendre une position publique
14 beaucoup plus grande que ce que l'on faisait
15 auparavant, pour s'assurer de participer et d'être
16 un acteur de la transition énergétique.

17 On a une clientèle qui nous sollicite et
18 qui nous... qui sollicite un accompagnement de la
19 part de Gazifère, qui est très différent d'avant.
20 Avant on nous demandait d'être connecté au gaz
21 naturel, maintenant on nous demande de trouver des
22 solutions énergétiques, d'aider la clientèle à
23 trouver des solutions énergétiques.

24 Alors, non seulement il faut avoir
25 maintenant une capacité de vendre du gaz naturel,

1 quelques années, qui était sur les bases, on
2 pourrait dire, de l'évolution traditionnelle de la
3 rentabilité, des règles de rentabilité. Mais ici,
4 c'est beaucoup plus fondamental, qu'on devra se
5 pencher, qu'on devra réfléchir sur ces règles.

6 Alors, des éléments où on doit évoluer, on
7 doit transiter, on doit changer, on doit
8 s'adapter : ça nous prend les ressources pour être
9 capable de faire ces choses.

10 Prochaine acétate. Alors, les raisons de la
11 réorganisation de Gazifère. Bien, d'une part, il
12 faut... Nous avons une relation privilégiée avec
13 Enbridge, et comme vous êtes probablement au
14 courant, une grande réorganisation chez Enbridge,
15 étant donné la fusion d'Union Gas et d'Enbridge
16 Gas, en Ontario, alors il a fallu s'adapter à cette
17 nouvelle situation. Et c'est plus large que juste
18 Union Gas, Enbridge Gas, c'est Enbridge Inc.
19 également, là, qui a fusionné avec Spectra. Donc,
20 qui a modifié un certain nombre de manières de
21 faire dans l'entreprise et il a fallu donc
22 s'adapter à cette réalité.

23 On a travaillé à améliorer le support
24 technique avec la région de l'Est au niveau des
25 opérations, donc les... On ne peut pas développer

1 l'ensemble de l'expertise au niveau des opérations
2 localement chez Gazifère. Donc, on a trouvé des
3 manières de modifier, d'adapter les organigrammes
4 et les responsabilités pour avoir accès à davantage
5 de connaissances techniques sans avoir... sans
6 développer un paquet de ressources, là, cent pour
7 cent (100 %) dédiées qui ne seraient pas requises
8 puisque l'entreprise est trop petite pour se faire.
9 Il fallait permettre à l'entreprise de saisir des
10 opportunités de croissance dans le nouvel
11 environnement d'affaires en mode de transition
12 énergétique. Le monde énergétique change, alors il
13 faut s'adapter à cette réalité.

14 Je voulais mettre une emphase plus
15 importante sur le secteur des ventes et du
16 développement des affaires et des nouvelles
17 initiatives, secteur qui a été traditionnellement
18 relativement limité. La méthodologie ou la méthode
19 de travail était relativement simple. Aujourd'hui,
20 comme je vous l'ai mentionné précédemment, les
21 demandes des clients sont beaucoup plus complexes.
22 Les attentes d'accompagnement sont beaucoup plus
23 grandes, autant dans la nouvelle clientèle que dans
24 la clientèle actuelle, et ce, à tout égard. Alors,
25 ça nous prend des expertises que Gazifère n'avait

1 pas auparavant. Il faut ajouter des ressources et
2 des expertises requises à l'interne permettant de
3 répondre aux nouvelles attentes, aux exigences et
4 obligations auxquelles l'entreprise fait face.

5 Et finalement, comme petite entreprise
6 située à Gatineau, bien, il y a des problèmes avec
7 la pénurie de main-d'oeuvre, problèmes, également,
8 tout simplement, par notre positionnement
9 géographique. Donc, il y a certains rôles qui sont
10 plus difficiles à combler et on n'a pas
11 nécessairement le bassin pour y arriver. Donc,
12 autant le bassin au niveau régional, mais autant le
13 bassin au niveau d'Enbridge, par exemple, où les
14 mouvements sont plus difficiles à faire avec
15 Gazifère, étant donné le besoin de la langue
16 française chez Gazifère. Ce qui nous amène à devoir
17 assurer un plan de succession pour certains rôles
18 spécifiques et ne pas se retrouver, comme dans les
19 dernières années où, souvent, lorsque quelqu'un
20 quittait, la moitié du bateau arrêtait d'avancer.
21 Alors, on a mis en place une certaine redondance
22 dans les différents rôles pour assurer une
23 meilleure poursuite des activités de l'entreprise
24 et être moins chaotique, là, lorsque des départs de
25 tout type, là, que ce soit une retraite ou un

1 départ volontaire, à titre d'exemple, se produit.

2 Alors, prochain acétate. Donc, lorsqu'on
3 fait une réflexion de cette nature, ça nous amène
4 des opportunités, ça nous amène des objectifs
5 d'intégration. Alors, ultimement, ce qu'on a tenté
6 de faire, c'est organiser nos ressources pour
7 s'arrimer aux services partagés d'Enbridge. On a
8 tenté de mieux intégrer les procédures d'Enbridge
9 et ce qui nous permet en même temps de
10 professionnaliser davantage les processus
11 d'affaires et les techniques de Gazifère. La mise
12 en place de services partagés à l'interne chez
13 Gazifère, pour « mimiquer » un peu ce qui se passe
14 du côté d'Enbridge, mais également dans d'autres
15 entreprises; je vous en reparlerai tantôt,
16 notamment avec un groupe en particulier. Ajuster
17 nos ressources pour nos propres besoins, donc que
18 ce soit autant les règlements et les procédures
19 selon les règles du Québec comparativement à ce qui
20 se fait en Ontario, à titre d'exemple. La
21 francisation des processus, les communications, la
22 formation, tout ce qui est le marketing, et cætera.
23 Dédier les ressources par groupe selon les
24 expertises requises. Assurer une redondance dans
25 plusieurs rôles et compléter l'équipe pour répondre

1 à nos besoins futurs.

2 Prochain acétate, s'il vous plaît. Alors
3 ici l'idée qu'on a passé à travers la structure,
4 simplement de se donner un peu une vision assez
5 rapide des deux structures organisationnelles, on
6 passera un peu plus de temps sur la nouvelle
7 structure. Et je demanderai juste de faire une
8 petite photo avec vos yeux de cette structure et on
9 va passer à la prochaine acétate. Et on voit, ici,
10 une structure beaucoup plus complexe et beaucoup
11 plus importante, comparativement à celle d'avant.
12 Et c'est normal puisqu'on doit s'adapter à cette
13 nouvelle réalité.

14 Alors, je vais simplement passer rapidement
15 dans la structure et vous indiquer un peu les
16 raisons et les pourquoi. Et les postes qui sont en
17 vert, ce sont des postes qui se sont ajoutés au
18 cours des quatre dernières années, et monsieur
19 Tremblay poursuivra pour vous expliquer un petit
20 peu l'évolution de l'ensemble de ces postes
21 additionnels.

22 Alors, comparativement auparavant où il y
23 avait un directeur général... Bien qu'il y avait un
24 président, le président était non actif directement
25 chez Gazifère. Alors que mon rôle à titre de

1 président est quand même de rester un peu actif,
2 bien qu'à un degré moindre dans l'élément
3 journalier de Gazifère, mais je reste celui qui
4 doit diriger tout ce qui est les nouvelles
5 initiatives. À cet égard, c'est le groupe où il y a
6 trois boîtes en vert, à gauche. Donc, monsieur
7 Gratton se trouve à être le directeur de ce groupe
8 avec les différents employés qui s'y retrouvent.
9 Lorsqu'on parle des nouvelles initiatives, c'est de
10 s'adapter, c'est de mettre en place des projets
11 notamment de gaz naturel renouvelable, d'hydrogène;
12 c'est également gérer ultimement, lorsque la
13 transition sera faite, là, tout ce qui entoure par
14 exemple les achats de gaz naturel renouvelable,
15 d'avoir de la connaissance du marché, de développer
16 la connaissance économique du marché pour être
17 capable de bien réagir puis faire les bonnes
18 décisions et non plus faire ça simplement sur un
19 coin de table, là, entre deux meetings comme ça se
20 faisait auparavant lorsque ça a débuté. Donc, c'est
21 vraiment de venir professionnaliser le groupe des
22 nouvelles initiatives pour répondre aux différents
23 besoins.

24 Alors moi, je descendrais vers le centre.
25 Bon, il y a le directeur général, et on voit à la

1 gauche un poste en vert, là, quelqu'un qui s'occupe
2 des contrats. Donc, la responsabilité des contrats,
3 c'est de nous professionnaliser, s'adapter aux
4 nouvelles manières de faire chez Enbridge, mais
5 surtout professionnaliser notre méthodologie
6 associée au contrat.

7 Alors, vous comprendrez que lorsqu'on vient
8 professionnaliser un tel rôle, bien on vient
9 également donner de la sécurité additionnelle sur
10 le processus, et donc également sur tout ce qui
11 pourrait découler, là, de différents froids
12 contractuels. Alors, ça nous permet, là, d'être
13 beaucoup plus professionnel dans notre approche.

14 Par la suite, je passerais au niveau des
15 opérations. Alors, les opérations sont divisées en
16 trois groupes, dont deux découlent de moi. Donc,
17 vous voyez dans le haut, si on part de la
18 présidence, il y a comme deux boîtes, là, vers la
19 droite. La première boîte, c'est les stations.
20 Donc, tout ce qui est stations, c'est dirigé par
21 l'équipe d'Ottawa qui intègre également l'équipe de
22 Gazifère.

23 Et la même chose maintenant au niveau de la
24 construction où le directeur se trouve à être... à
25 s'occuper de la région de l'Est de l'Ontario, mais

1 également de Gazifère. Ce que ça nous permet en
2 faisant ça, c'est de venir casser le moule où on
3 avait un directeur d'opérations qui faisait tout,
4 de la construction jusqu'aux opérations, et qui ne
5 pouvait pas suivre l'ensemble de l'évolution des
6 différentes expertises à l'intérieur chez Enbridge.

7 Alors, en faisant le travail qu'on a
8 fait... Parce que là ce qu'on voit à la boîte bleue
9 qui se trouve à être sous « Jean-François », un
10 petit peu à droite, là, mais qu'il y a également
11 une ligne orange, là, avec moi, c'est le directeur
12 des opérations qui se trouve à faire le travail non
13 seulement chez Gazifère, mais également à Ottawa.
14 Donc ici, je fais une séparation entre... parce
15 qu'il y a un autre directeur qui s'occupe en
16 partie, là, de la région de l'Est, et donc cette
17 personne-là s'occupe, là, des deux côtés chez nous.

18 Alors, ça vient spécialiser les rôles, et
19 les employés de Gazifère qui sont sous ces
20 responsables, bien ont accès à ce moment-là à toute
21 l'expertise et toute la connaissance qui se
22 développe chez Enbridge, alors ça vient
23 professionnaliser et mieux organiser les capacités
24 de nos différentes équipes responsables. Et on
25 voit, là, un certain nombre de rôles également, là,

1 au niveau des opérations qui sont ajoutées pour
2 compléter l'équipe.

3 Lorsqu'on s'en va à l'extrême gauche du
4 tableau, c'est l'équipe... on parlait tantôt de
5 faire des services partagés et de s'adapter; non,
6 ça c'est le service partagé Finance. Donc, c'est un
7 groupe qui a évolué de différentes manières au
8 cours des dernières années avec plusieurs moutures,
9 si on veut, avec différents changements
10 organisationnels.

11 Ici, on vient stabiliser le groupe avec une
12 direction des finances et de tout ce qui touche les
13 finances et ce qui est normal de retrouver dans des
14 entreprises. Donc c'est-à-dire, finances, crédit,
15 facturation et également le volet des technologies
16 de l'information.

17 Ce qui nous amène également lorsqu'on dit
18 qu'il faut remplacer quelqu'un, bien lorsque cette
19 personne quittera, bien c'est plus facile de
20 remplacer ce groupe, cette personne-là, puisque
21 c'est... dans le marché, c'est normal d'avoir des
22 gens qui s'occupent de finances et de IT en même
23 temps, donc c'est un peu adapté à non seulement
24 notre réalité, mais la réalité d'affaires actuelle
25 pour ce type de poste.

1 Lorsqu'on se tasse un petit peu à la
2 droite, donc c'est le groupe réglementaire que vous
3 connaissez bien, donc je n'y passerai pas beaucoup
4 de temps. Je vais me tasser un petit peu vers la
5 droite pour continuer. Ici, on a un groupe, le
6 groupe des ventes, développement de marché. Alors,
7 dans ce groupe, ce que vous allez remarquer, c'est
8 trois postes additionnels, des expertises
9 additionnelles comme je vous ai mentionné au niveau
10 notamment du non réglementé, mais également au
11 niveau des industriels.

12 On voit également une structure qui va nous
13 permettre de pouvoir croître et de s'adapter à la
14 réalité future, puisqu'on croit bien, là, qu'on va
15 être capable de faire croître l'entreprise au cours
16 des prochaines années. Et c'est également... comme,
17 si vous regardez les deux photos, les deux groupes,
18 vous allez voir que tous les postes administratifs
19 ont été éliminés.

20 Donc, on vient vraiment donner un focus à
21 ce groupe des ventes et du développement d'affaires
22 à vraiment travailler au niveau du développement
23 des opportunités, également de développer les
24 opportunités, mais également de travailler au
25 niveau des ventes directement, mais ne pas être

1 sous des responsabilités administratives. Donc, de
2 vraiment être dédié ce groupe-là à leur tâche
3 principale.

4 Si on s'en va au groupe de droite complet,
5 on va retrouver un groupe qui... là, on retrouve
6 tout le service... on pourrait dire le service
7 client, donc le service à la clientèle, tout ce qui
8 est... ce qui est associé à aller chez les clients,
9 que ce soit pour faire les travaux, donc tout le
10 service de... j'ai juste de « dispatch », là... le
11 mot ne me revient pas. Tous ces éléments-là donc
12 sont en lien avec le client, se retrouvent là.

13 Vous avez à la gauche, là, l'espèce de
14 petite boîte à gauche de ce groupe, un groupe de...
15 qui vient justement des ventes auparavant, donc
16 tout le côté administratif des ventes qui vient
17 s'adapter, s'ajouter. Également à droite vous avez
18 le groupe de communication marketing, donc
19 communication marketing s'occupe plus vraiment de
20 la relation directe client, alors que la relation
21 plus gouvernement et autre se travaille davantage
22 au niveau de différents directeurs... du directeur
23 général et de moi-même.

24 Et à ce niveau-là ce qu'on vient faire
25 également dans ce groupe-là c'est d'être capable

1 de... davantage de travailler au niveau de la
2 redondance, au niveau de l'ensemble du soutien
3 administratif. Et donc, il y a toute une mise en
4 place, là, d'une certaine réflexion pour s'assurer
5 de faire bouger les gens dans le temps pour que
6 lorsque des défis arrivent, que ce soit un congé de
7 maternité ou autre, bien qu'on soit capables de...
8 de bien travailler, là, à l'intérieur des
9 ressources que l'on a, pour ne pas se retrouver
10 avec des secteurs d'entreprise, là, qui cessent de
11 fonctionner pendant une certaine période de temps
12 et qui viennent... viennent affecter de manière
13 importante, là, la capacité productive de
14 l'entreprise.

15 Alors c'est la réflexion qu'on a commencé
16 en deux mille quinze-deux mille seize (2015-2016),
17 qui vient se compléter. On se souviendra, là,
18 simplement mentionner qu'il y avait le rapport qui
19 nous avait bien démontré que Gazifère n'avait que
20 des ressources pour faire le « day to day », le
21 minimum requis pour simplement faire ce qu'on
22 devait faire, mais qui n'était pas approprié pour
23 faire quoi que ce soit de plus. Aujourd'hui, il y a
24 des besoins additionnels et ce qu'on vous présente
25 ici c'est simplement la fin de la réflexion de ce

1 grand mouvement-là et la nouvelle organisation pour
2 la nouvelle ère de la transition énergétique chez
3 Gazifère. Là-dessus, je passerais la parole à
4 monsieur Tremblay.

5 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6 Merci. Est-ce que vous m'entendez bien? Prise deux.
7 O.K. Parfait. Donc, bonjour, Madame la Présidente,
8 Monsieur et Madame les Régisseurs, donc bien
9 heureux d'être ici, première cause tarifaire...
10 premier dossier avec Gazifère, donc on y va, on
11 brise la glace.

12 Je vous amènerais à la diapositive suivante
13 s'il vous plaît. Donc, il y a eu beaucoup de
14 questions, d'échanges en lien avec les emplois,
15 donc ce qu'on appelle les ETC, les équivalents
16 temps complet. Donc, on voulait peut-être juste
17 faire un petit tableau, là, qui vient un petit peu
18 recadrer les augmentations de postes entre la cause
19 tarifaire deux mille vingt et un-vingt-deux (2021-
20 2022) et la cause tarifaire deux mille vingt-trois-
21 vingt-quatre (2023-2024).

22 Donc, peut-être juste un premier élément.
23 On constate ici par juste le titre que... on se
24 rappelle que la cause tarifaire deux mille vingt et
25 un (2021) et deux mille vingt-deux (2022) c'est une

1 cause tarifaire qui avait deux années. Et
2 actuellement, on discute d'une cause tarifaire qui
3 inclut aussi deux années, donc deux mille vingt-
4 trois (2023) et deux mille vingt-quatre (2024).
5 Donc, il faudrait mettre ça en contexte et qu'on
6 regarde l'évolution des postes où est-ce qu'on ne
7 parle pas de deux années, mais de quatre années.
8 Donc c'est un premier élément qu'il est important
9 de considérer.

10 Deuxième élément... puis il y a eu de la
11 confusion puis c'est un peu ça qu'on veut essayer
12 de recadrer avec vous rapidement ce matin.
13 Évidemment, on présente comme Jean-Benoît vient de
14 vous présenter l'organigramme avec la
15 proposition... en fait devant la Régie on parle de
16 cent dix-sept (117) équivalent temps complet.
17 Évidemment, ça inclut l'ensemble des postes chez
18 Gazifère, qu'ils soient pour les activités
19 réglementées et non réglementées. Et qu'ils soient
20 capitalisables ou non capitalisables. Donc, c'est
21 un peu les deux angles ici qu'on est venu
22 représenter dans le tableau qu'on voit à la
23 diapositive 14. Donc, ce que vous voyez à la ligne
24 « total », vous voyez que l'équivalent temps
25 complet passe de cent quatre (104) à cent dix-sept

1 (117).

2 Par contre, ce que vous pouvez voir
3 rapidement c'est qu'il y a une bonne partie des
4 postes qui sont aux activités non réglementées.
5 Donc, si on regarde pour deux mille vingt-quatre
6 (2024), sur les cent dix-sept (117) on a environ
7 dix-sept (17) postes pour les activités non
8 réglementées. Et vous voyez aussi pour l'activité
9 ANR ou l'activité réglementée, vous voyez les
10 postes qui sont soit en dépenses d'opération, les
11 OPEX, et vous voyez les postes qui sont
12 capitalisables, CAPEX. On inclut évidemment le PGEÉ
13 parce qu'il y a un poste... un point quatre (1,4)
14 poste qui est actuellement pour la cause tarifaire
15 deux mille vingt et un-vingt-deux (2021-2022) et
16 qui passe par la capitalisation, là, via des
17 comptes différés.

18 Donc, ce qu'on peut voir dans ce tableau-
19 là. Vous avez probablement entendu parler de deux
20 chiffres. Donc, vous avez entendu parler de
21 l'augmentation des équivalents à temps complet, de
22 treize point deux (13,2). Donc, c'est ce que vous
23 retrouvez à la ligne « total ». Donc, on parle de
24 cent quatre (104) à cent dix-sept (117).

25 Par contre, rapidement, ce que je vous

1 emmènerais, c'est de dire, bien, sur les treize
2 point deux (13,2) postes, vous voyez qu'il y en a
3 quatre point sept (4,7) qui sont à l'activité non
4 réglementée, évidemment qui n'ont pas d'impact sur
5 la fixation des tarifs qui concernent le dossier
6 tarifaire affiché devant vous.

7 Si on revient, un petit peu plus bas, vous
8 voyez, juste en haut du treize point deux (13,2),
9 vous voyez huit point cinq (8,5). Ça, évidemment,
10 c'est la norme d'équivalent temps complet (ETC)
11 pour l'activité réglementée. Et vous voyez,
12 effectivement, qu'il y a deux postes qui sont cent
13 pour cent (100 %) capitalisables, de deux ETC
14 équivalents. Donc, on revient à un poste, une
15 augmentation des équivalents à temps complet (ETC)
16 avec un impact sur les dépenses d'opération de six
17 point cinq (6,5) postes.

18 Il y a un autre chiffre que vous avez
19 entendu, notamment, dans la preuve de la FCEI, on
20 parle de quinze (15) postes additionnels. Donc, ça,
21 on se retrouve à être complètement à la dernière
22 ligne, où est-ce que vous voyez : « OPEX ANR +
23 REG ». Donc, vous voyez : « Ajout d'ETC, dix (10),
24 plus Effet Cap, quatre point huit (4,8). Donc, qui
25 totalise le quinze (15).

1 différences. Donc, on se rappelle qu'évidemment,
2 dans les treize (13) postes additionnels, on parle
3 d'environ six point cinq (6,5) postes qui ont un
4 effet sur le OPEX, parce qu'il y a des postes qui
5 sont, effectivement, non réglementés. Il y a des
6 postes qui sont capitalisables.

7 Par la deuxième citation, on voit que, par
8 contre, que ça s'ajoute à vingt et un (21) postes
9 qui auraient été ajoutés depuis deux mille seize
10 (2016).

11 Puis la dernière citation, on parle de
12 soixante (60) postes, au départ, avec un ajout
13 d'environ trente-cinq (35) qui est les vingt et un
14 (21) postes des dernières années, plus les quinze
15 (15) qui s'ajoutent, cette année, selon la FCEI.
16 Donc, on passe de soixante (60) à quatre-vingt-
17 quinze (95) postes.

18 Donc, on a essayé, évidemment, de rebâtir
19 les chiffres pour essayer de voir si l'information
20 était juste. Donc, je vous emmènerais à la
21 diapositive suivante, s'il vous plaît.

22 Donc, c'est peut-être un peu petit, mais
23 l'idée, ici, c'est qu'on a effectivement réussi à
24 retracer les chiffres. Donc, qu'est-ce qu'on est
25 venu faire, ici, c'est de remettre, si vous voyez

1 les colonnes. Donc, « Réel 2016 » jusqu'à la cause
2 tarifaire deux mille vingt-quatre (2024).

3 Donc, à la première ligne, vous avez le
4 total des équivalents temps complet (ETC). Donc,
5 vous êtes capable de voir le cent dix-sept point un
6 (117.1) qui est la demande devant vous. Et vous
7 voyez, pour les causes tarifaires deux mille vingt
8 et un, vingt-deux (2021-2022), le cent trois
9 virgule neuf (103,9). Donc, ça, c'est des chiffres
10 que vous pouvez retrouver, précédemment.

11 Et on est venu refaire, aussi, les autres
12 années, les causes tarifaires deux mille dix-sept
13 (2017) jusqu'à deux mille vingt (2020). Et on est
14 venu mettre le réel deux mille seize (2016).

15 Donc, évidemment, pour l'information de la
16 Régie, les tableaux qui présentent les équivalents
17 temps complet (ETC), la pièce qui est produite,
18 elle n'est produite que depuis la cause tarifaire
19 deux mille dix-sept (2017). Donc, c'est jusqu'à là
20 qu'on peut remonter.

21 Et pour la cause tarifaire deux mille seize
22 (2016), qui avait été produite, lors d'échanges de
23 demandes de renseignement, à l'époque, c'était le
24 réel deux mille seize (2016).

25 Donc, ici, il faut faire, un petit peu,

1 attention. On est sur une base réelle et une base
2 pour une année, d'une base prévisionnelle pour les
3 autres années suivantes. Donc, vous pouvez voir
4 l'équivalent temps complet (ETC) total, qui parle
5 de quatre-vingt-six (86,6) jusqu'à cent dix-sept
6 (117).

7 Évidemment, c'est la somme de deux
8 éléments, donc, le un et le deux. Le premier, c'est
9 des équivalents temps complet (ETC) CAPEX. Et le
10 deuxième, c'est les OPEX ANR + REG.

11 Donc, ce qu'il est important de voir, c'est
12 que... Puis là, c'est notre compréhension de la
13 preuve de la FCEI. C'est que quand ils mentionnent
14 qu'on passe de soixante (60) postes plus trente-
15 cinq (35), donc quatre-vingt-quinze (95). Vous
16 voyez les deux chiffres qu'on a mis en bleu. Donc,
17 vous pouvez voir un chiffre de cinquante-neuf point
18 deux (59,2), retrouvé dans la colonne «
19 Réel 2016 ».

20 Puis à la colonne « CT 2024 », vous voyez
21 quatre-vingt-quatorze (94). Donc, on pense avoir
22 réussi à retomber sur la FCEI. Donc, effectivement,
23 on pourrait, avec cette hypothèse-là, voir qu'on a
24 ajouté, environ, là, trente-quatre (34), trente-
25 cinq (35) postes additionnels.

1 Par contre, ce qui est important de
2 reconsidérer ici, là, ce qui est important de
3 garder en tête, c'est qu'à l'époque - donc on parle
4 de l'année deux mille seize (2016), donc ce qui
5 était avant la cause tarifaire deux mille dix-sept
6 (2017) - les équivalents temps complet qui étaient
7 présentés à la Régie, c'était net des activités non
8 réglementées.

9 Donc, c'était vraiment un équivalent temps
10 complet réglementé. Donc, l'information sur les
11 postes... les équivalents temps complet qui étaient
12 non réglementés étaient exclus de l'information qui
13 était présentée à la Régie.

14 Puis, c'est public, c'est... on a pris les
15 données sur... dans les différents dossiers devant
16 la Régie, dont le dossier en deux mille seize, deux
17 mille dix-sept (2016-2017).

18 Et ce que vous voyez ici, c'est
19 qu'effectivement, quand on regarde les « ETC
20 OPEX sans ANR », donc le cinquante-neuf point deux
21 (59.2) que vous voyez en bleu, c'était avant les
22 activités non réglementées.

23 Fait que là, si on veut comparer sur une
24 base équivalente l'ensemble des années, évidemment,
25 il faut venir ajouter les activités réglementées...

1 les activités, pardon, non réglementées : c'est ce
2 qui avait été fait à l'époque. Donc, vous voyez
3 qu'il y a une inclusion, suite à la révision de la
4 méthodologie de présenter l'information, de neuf
5 point six (9.6) équivalents temps complet.

6 Donc, ce qui est correct effectivement de
7 calculer, c'est quatre-vingt-quatorze (94), versus
8 non pas cinquante-deux... cinquante-neuf point deux
9 (59.2), pardon, mais la ligne 2 que vous voyez, à
10 soixante-huit point huit (68.8). Puis on a
11 reproduit, là, ici, juste en bas, un tableau qui
12 vient expliquer un peu l'écart.

13 Donc, effectivement, si on essaie
14 d'expliquer l'écart entre quatre-vingt-quatorze
15 (94) puis cinquante-huit (58), bien on voit
16 effectivement le trente-cinq (35). Et on voit
17 effectivement qu'il y a un impact de méthodologie,
18 d'inclure les activités non réglementées, neuf
19 point six (9.6).

20 Il faut aussi additionner l'effet de
21 capitalisation. On a vu, à une des diapositives
22 précédentes, pour l'année deux mille vingt-trois,
23 deux mille vingt-quatre (2023-2024), de quatre
24 point huit (4.8) postes.

25 Après ça, bien, si on regarde effectivement

1 la demande devant vous, on parle d'un ajout
2 additionnel de postes de dix (10). Et ensuite de
3 ça, on voit l'ajout d'ETC de quatorze point quatre
4 (14.4), entre deux mille dix-sept (2017) et deux
5 mille vingt-deux (2022), que vous retrouvez un
6 petit peu plus haut dans le tableau à dix point
7 quatre (10.4), merci.

8 Donc, vous retrouvez, juste un petit peu
9 plus haut ici, où est-ce qu'on voit l'ajout des
10 postes OPEX pour deux mille dix-sept (2017) à deux
11 mille vingt-deux (2022), où on voit qu'on a ajouté
12 dix point quatre (10.4) postes. Donc, une moyenne
13 d'un point sept (1.7) poste par année, entre deux
14 mille dix-sept (2017) et deux mille vingt-deux
15 (2022).

16 Donc, c'est uniquement ici pour un peu
17 recadrer la preuve de la FCEI, puis essayer de
18 fournir de l'information. Puis, on comprend la
19 confusion qu'il peut y avoir, effectivement, parce
20 que dans les pièces... et aujourd'hui, on inclut
21 les activités non réglementées, ce qui n'était pas
22 le cas en deux mille seize (2016), donc on a besoin
23 d'un ajustement, ici.

24 Puis, à la suite de ça, bien, évidemment,
25 il y a des effets... différents effets, dont

1 l'effet de capitalisation, et il y a aussi un effet
2 au niveau des activités réglementées, des activités
3 non réglementées, parce que ça inclut l'ensemble
4 des équivalents temps complet de Gazifère.

5 Donc ici, ce qui est important de constater
6 aussi, c'est quand qu'on vient... quand qu'on
7 regarde le dix point quatre (10.4) postes qui a été
8 ajouté entre deux mille seize (2016) puis deux
9 mille vingt-deux (2022), bien, évidemment, il faut
10 aussi faire attention, parce que dans les dix point
11 quatre (10.4) postes, ça n'a pas un effet
12 réglementé, parce qu'il y a effectivement dans le
13 dix point quatre (10.4) des postes qui sont
14 réglementés, mais il y a aussi des postes qui sont
15 non réglementés.

16 Même chose pour le dix (10) postes qu'on
17 ajoute pour deux mille vingt-trois, deux mille
18 vingt-quatre (2023-2024), qui inclut, comme on
19 voyait dans la diapositive... une des diapositives
20 précédentes, qui inclut des postes non réglementés.
21 Dans ce cas-ci, sur les dix (10), il y avait six
22 point cinq (6.5) postes qui étaient réglementés,
23 puis trois point cinq (3.5) qui étaient non
24 réglementés.

25 Donc, je vous amènerais à la diapositive

1 suivante. Donc, un autre point ici... Un instant.
2 Pardon. Donc, on voulait revenir sur la demande de
3 renseignements de la Régie, là, qui avait été
4 envoyée à Gazifère, où est-ce qu'il y avait des
5 coupures, là, qui étaient proposées.

6 Donc, rapidement, bien, ce qu'on vous avait
7 répondu, puis je ne vais pas m'éterniser plus
8 longtemps, mais que pour... un deux pour cent (2 %)
9 pour l'année deux mille vingt-quatre, deux mille
10 vingt-cinq (2024-2025) pouvait être raisonnable
11 pour Gazifère. Donc, notamment en raison des postes
12 vacants, mais aussi en raison du contexte actuel,
13 où est-ce que, effectivement, on vous demande des
14 postes additionnels au niveau du budget.

15 Et clairement, ici, bon, l'année financière
16 est commencée depuis le premier (1er) janvier; on
17 va avoir une décision, là, probablement plus au
18 mois d'avril. Donc, on a effectivement un petit
19 « lag » réglementaire, là, qui fait qu'on devrait
20 être en mesure, là, de façon exceptionnelle, pour
21 cette année, d'absorber environ un montant de cent
22 cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$). Pour ce
23 qui est de la bonification, bien on vous a mis en
24 preuve, là, que le montant proposé par la Régie
25 d'un million (1 M) serait trop bas en fonction de

1 l'augmentation, évidemment, de la masse salariale.
2 Mais évidemment qu'il faudrait ajuster pour tenir
3 compte, là, de la réduction des... de la masse
4 salariale de cent cinquante-cinq mille dollars
5 (155 000 \$). Donc, ça ferait un effort environ de
6 cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$), là, au
7 total. Pour des questions peut-être plus de
8 simplicité au niveau de la façon éventuellement de
9 suivre cette coupure, si jamais la Régie allait
10 vers cet élément-là, ce serait de ne pas
11 nécessairement la préciser sur des postes en
12 particulier. Là, ce que le dossier, comme vous
13 voyez, est très détaillé. Donc, ça peut devenir
14 difficile à suivre. Donc, ça serait plus simple de
15 juste y aller un peu plus global, demander à
16 Gazifère un effort de... montant de X et de nous
17 laisser voir où est-ce qu'on peut, effectivement,
18 appliquer cette réduction-là uniquement de façon
19 administrative, là, pour une question d'explication
20 d'écart entre, évidemment, la cause tarifaire qui
21 devra être révisée suite à la décision de la Régie
22 et les rapports annuels... le rapport annuel qui va
23 suivre. Donc, en gros, c'était ce qu'on voulait
24 vous présenter ce matin. Merci.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci beaucoup au Panel. Je n'ai pas de questions
3 additionnelles pour les témoins. Donc, ils sont
4 actuellement disponibles pour le contre-
5 interrogatoire.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Maître Cadrin.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

13 Alors, Steve Cadrin, pour l'ACEFO. Bonjour à la
14 Régie, tout d'abord, à ma consœur et également aux
15 Membres du Panel.

16 Alors, quelques courtes questions
17 relativement donc à la présentation qui a été
18 faire, mais également, dans ce mot d'ouverture, on
19 profite de l'occasion de vous voir pour vous poser
20 quelques petites questions dont la première qui est
21 une question un peu de suivi, là.

22 Q. **[6]** Pouvez-vous nous en dire plus sur les démarches
23 en vue d'introduire une offre biénergie pour les
24 clients de Gazifère? Quel est l'état de la
25 situation à ce moment-ci ou l'avancement? Vous avez

1 parlé beaucoup de transition énergétique, les
2 enjeux, on vient de voir les emplois également qui
3 ont été ajoutés. Est-ce qu'on pourrait en savoir un
4 peu plus ou le calendrier, là, de ce qui s'en
5 vient?

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Je m'excuse, je vais m'objecter à cette question
8 d'entrée de jeu, Madame la Présidente, pour la
9 simple et bonne raison que le sujet de la biénergie
10 a été rejeté ou a été mis de côté par la Régie pour
11 les fins du présent dossier dans le cadre de sa
12 décision procédurale quant aux enjeux qui allaient
13 être traités en Phase 2 du dossier tarifaire. Donc,
14 je vais m'objecter à la question.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Cadrin, voulez-vous...

17 Me STEVE CADRIN :

18 Alors, en réponse à ma...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... voulez-vous reformuler la question? Excusez.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui, excusez-moi. Je vais vous laisser intervenir.

23 Je m'excuse, Madame la Présidente, je suis désolé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Peut-être reformuler la question sous un autre

1 angle, là, plutôt que de viser spécifiquement une
2 initiative.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Bien, en fait, je n'ai pas compris la décision de
5 la Régie comme étant qu'on ne peut pas du tout
6 parler de la biénergie sous aucun sujet, là.
7 Effectivement, on n'entrera pas dans les détails de
8 l'offre biénergie, de tout cet aspect-là; ça, c'est
9 clair, c'était la décision. C'est ce que j'en avais
10 compris. Par contre, la transition énergétique, là,
11 apparaît à peu près à toutes les pages de la
12 présentation; j'exagère, mais simplement pour
13 illustrer le propos, là. On nous parle des enjeux,
14 on nous parle des emplois. Alors, nous, ce qu'on
15 voulait simplement avoir, puis ce n'est pas de
16 rentrer dans le détail, je réconforte tout le
17 monde, là, mais c'est d'avoir une idée de l'état
18 d'avancement de la chose et du calendrier qui est
19 anticipé, compte tenu qu'on a... nous avons le
20 panel approprié qu'on n'a pas à toutes les...
21 toutes les chances de leur poser cette question-là.
22 Alors, ça s'arrête là, ma question et il n'y en
23 aura pas d'autre de suivi.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Dans la mesure où nous restons à haut niveau,

1 Madame la Présidente, je retire mon objection.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Merci.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Merci, Maître Georgescu.

6 Q. [7] Je vous laisse aller. Monsieur Tremblay, allez-
7 y.

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Donc, effectivement, je peux me lancer. On a
10 effectivement des discussions qui ont cours
11 présentement avec Hydro-Québec. Je vous dirais que,
12 l'objectif principal, c'est - je dirais, dans mes
13 mots - de faire un copier-coller de l'entente qui
14 existe déjà avec Énergir. Évidemment, de faire le
15 moins de modifications possibles, c'est notre
16 objectif. Il faut quand même l'adapter à la réalité
17 de Gazifère, là, donc des éléments, évidemment, qui
18 doivent être pris en considération. Donc, ça,
19 c'était un élément. Donc, on est en échange, là, de
20 commentaire sur l'entente. Donc, en fait, on est
21 reparti de l'entente qui avait été déposée au
22 public, là, dans le dossier entre Énergir et Hydro-
23 Québec et on fait quelques va-et-vient, là, pour
24 adapter certains éléments. Et ensuite, bien
25 l'élément qui est peut-être le plus important,

1 c'est les chiffres, là. Donc évidemment, tous les
2 chiffres qui sont dans l'entente sont basés sur les
3 tarifs d'Énergir. Donc, on est en train de
4 reprendre l'ensemble des calculs autant chez
5 Gazifère et qu'Hydro-Québec aussi pour évaluer les
6 impacts sur leurs réseaux, évaluer les montants de
7 la compensation, qu'est-ce qui est versé
8 présentement avec Énergir peut s'appliquer aussi
9 dans la région avec Gazifère. Donc, on est en train
10 de sortir différentes informations, là, pour
11 pouvoir mettre à jour les chiffres qui sont dans
12 l'entente. Donc ça, c'est le volet avec
13 Hydro-Québec.

14 Évidemment, il va y avoir un autre volet.
15 Celui-là pour l'instant est sur la glace. Donc,
16 l'autre volet étant le gouvernement, au niveau des
17 aides financières, les différents programmes. Donc,
18 pour l'instant, ce qu'on a eu comme consignes du
19 gouvernement c'est : travaillez avec Hydro-Québec
20 et quand vous aurez une entente. On va pouvoir,
21 nous, s'asseoir - étant « nous » avec Hydro-Québec
22 - et le gouvernement, pour la mise en marché. Donc
23 pour l'instant, c'est ce qui est visé.

24 L'échéancier maintenant, bien écoutez, je
25 vous dirais que... on aimerait ça être en mesure

1 d'avoir une entente signée dans les prochains mois.
2 Donc, je vous dirais que ça va devoir être déposé
3 autant chez Hydro-Québec que pour Gazifère, là,
4 dans des dossiers à être déterminés. Le plus tôt
5 pourrait être la Phase 3 du dossier, là, qui serait
6 déposé, de mémoire, c'est le mois d'août. Prévu au
7 mois d'août. Donc, ça pourrait être une fenêtre,
8 là, pour déposer à la Régie, là.

9 Évidemment, de notre côté, ça serait
10 probablement la demande de la création d'un compte
11 de frais reportés pour pouvoir gérer les écarts
12 entre les... bien en fait, les pertes de revenus
13 puis la compensation d'Hydro de... Peut-être
14 d'autres éléments, là, mais pour l'instant, on
15 n'est pas encore rendu là.

16 Q. **[8]** Alors, j'apprécie la générosité de votre
17 réponse, ça nous permet d'avoir un horizon de ce
18 qui s'en vient, c'est très apprécié. Autre question
19 peut-être sur un sujet un petit peu différent, mais
20 à la suite d'une étude, là, qui confirme un lien
21 ente les cuisinières au gaz et l'asthme chez les
22 enfants, là, on en parle dans note mémoire
23 notamment, là, mais comptez-vous maintenir le
24 programme commercial résidentiel pour ce genre
25 d'appareil?

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Oui, nous suivons les recommandations de Santé
3 Canada qui indiquent bien que l'importance au
4 moment de la cuisson, c'est la ventilation et non
5 pas la nature de la source de chaleur qui est
6 utilisée.

7 Q. **[9]** Donc, ce que je comprends, quand vous dites...
8 oui, donc, on maintient le programme, mais...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[10]** ... on fait l'information requise au niveau de
11 la ventilation qui serait nécessaire en lien avec
12 le produit qui est utilisé pour la cuisinière?

13 R. Non, mais le produit n'est pas lié directement au
14 gaz, est lié à tous types de cuisson.

15 Q. **[11]** Pas le « produit », je m'excuse, j'ai mal dit
16 les choses, mais le gaz, là, dans le fond, c'est ce
17 que...

18 R. Bien, ce n'est pas le gaz, c'est en réalité les
19 émissions qui viennent de la cuisson qui sont
20 problématiques.

21 Q. **[12]** Oui.

22 R. Et les émissions qui viennent de la cuisson
23 viennent de tous types de cuisson, et incluant tous
24 types de chaleur utilisée.

25 Q. **[13]** Parfait.

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Bien, je peux peut-être ajouter... On a aussi eu
3 des discussions avec notre équipe de la
4 communication, là, pour justement que toute cette
5 information-là sur la ventilation soit très claire
6 aussi sur les différentes plate-formes évidemment
7 de notre site Web, là, pour notre clientèle et
8 autres communications, là, qu'on pourrait faire
9 dans un avenir rapproché.

10 Q. **[14]** Absolument. O.K. Parfait. Merci beaucoup.
11 Maintenant, je vais vous amener sur une pièce un
12 petit peu plus spécifique du dossier. Si vous me
13 permettez peut-être de l'afficher à l'écran pour
14 pouvoir mieux cadrer la discussion. On va parler de
15 la bonification au niveau... les bonifications au
16 niveau salarial, là. Donc, B-0106 et le numéro de
17 la pièce GI-10, document 12. Ça se trouve à la page
18 1 ou la page 19 en format PDF.

19 LE GREFFIER :

20 Maître Cadrin, vous disiez B-0106, c'est ça?

21 Me STEVE CADRIN :

22 B-0106, oui.

23 LE GREFFIER :

24 Page 19 du PDF?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, page 19 du PDF, ça va être plus vite pour
3 vous, oui.

4 LE GREFFIER :

5 Je vais l'afficher dans une dizaine de secondes.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Alors, allons-y. Parfait. Pouvez-vous l'agrandir
8 pour mes yeux et les yeux de tous? Alors, nous
9 regardons plus spécifiquement la ligne 2, là, pour
10 vous aider à rester au bon endroit, là. Vous pouvez
11 le laisser comme ça, ça convient.

12 Alors, on voit que la bonification dans ses
13 aspects, là, donc, passe de neuf cent soixante
14 mille dollars virgule six (960 000,06 \$) à la cause
15 deux mille vingt-deux (2022) à un million deux cent
16 soixante-trois mille dollars (1,263 M\$) à la cause
17 deux mille vingt-trois (2023). C'est une hausse de
18 trente et un virgule cinq pour cent (31,5 %) en
19 seulement une année.

20 La première question qu'on se posait en
21 lien avec spécifiquement cet aspect bonification-
22 là, pour recadrer bien, dans le fond, quel
23 pourcentage des employés de Gazifère ont accès à la
24 bonification? Et est-ce que c'est la même chose
25 pour les deux années?

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. L'ensemble des employés chez Gazifère ont accès à
3 la bonification, à des niveaux différents selon la
4 nature des rôles

5 Q. **[15]** Et c'est la même chose pour tant en deux mille
6 vingt-deux (2022) qu'en deux mille vingt-trois
7 (2023)? Il n'y a pas de changement à ce niveau-là?

8 R. Absolument, c'est la même chose.

9 Q. **[16]** Parfait. O.K. Je comprends. Merci. Parfait. Ça
10 complète mes questions sur ce point-là. J'irais
11 voir maintenant un autre document, si vous
12 permettez, Monsieur le Greffier. B-0112 à la page
13 11, qui est la réponse de Gazifère à la demande de
14 renseignements numéro 2 de l'ACEFO. On est toujours
15 sur le sujet des bonifications. Ici, c'est le
16 processus d'octroi des bonifications dont il va
17 être question à la réponse 3.1, qui se trouve à la
18 page 11. Vous le voyez en bleu, donc dans le bas de
19 la page.

20 Veuillez décrire le processus d'octroi
21 des bonifications dont il est question
22 à la référence.

23 Alors, dans la réponse 3.1, je vous en fais lecture
24 rapidement.

25 La bonification est une combinaison

1 des objectifs corporatifs d'Enbridge
2 Inc., des objectifs spécifiques de la
3 division Gas Distribution and Storage
4 (GDS), dont fait partie Gazifère, et
5 de la performance individuelle des
6 employés.

7 La bonification découle de la
8 performance annuelle d'Enbridge et de
9 GDS, tant au niveau des indicateurs
10 financiers que des autres types
11 d'indicateurs, combinée à la
12 performance individuelle des employés,
13 laquelle est établie selon leur
14 évaluation annuelle de rendement, le
15 tout conformément à la pondération
16 prévue dans la formule de bonification
17 déterminée par Enbridge.

18 Question : Qu'entendez-vous par « la pondération
19 prévue dans la formule de bonification déterminée
20 par Enbridge »?

21 R. La bonification, si je comprends bien... Attendez
22 un petit peu! Les indicateurs. Les indicateurs
23 n'ont pas tous le même poids. Donc, il y a une
24 pondération qui est prévue selon les différents
25 indicateurs et selon les différents rôles

1 également, selon les atteintes, selon les
2 différentes portions de l'entreprise. Ultimement,
3 c'est des pourcentages. Vulgariser simplement, là,
4 si j'avais que deux éléments, ce serait mettons
5 soixante pour cent (60 %) un indicateur financier,
6 quarante pour cent (40 %) la sécurité. Voilà! La
7 bonification se fait sur une pondération dans la
8 formule.

9 Et, après ça, bien, il y a une pondération
10 selon l'entreprise en tant que telle, donc
11 Enbridge, GDS qui vient jouer, et le pourcentage
12 individuel. Donc, dépendamment du type de rôle, les
13 pourcentages ne sont pas pareils pour chacun des
14 types de rôle.

15 Q. [17] Juste un instant s'il vous plaît. Je vous
16 voyais discuter, Messieurs. Est-ce que vous voulez
17 ajouter quelque chose avant que je pose la
18 prochaine question?

19 R. Non. Monsieur Tremblay trouvait que j'en avais trop
20 dit.

21 Q. [18] Vous pourrez lui faire le même reproche
22 tantôt. Donc, les questions complémentaires, si je
23 peux me permettre de poursuivre là-dessus pour vous
24 en faire encore dire plus. Monsieur Tremblay,
25 arrêtez de regarder monsieur Trahan, laissez-le

1 aller, ça va bien. Mais blague à part. Votre
2 réponse indique : La bonification découle de la
3 performance annuelle d'Enbridge et de GDS. Doit-on
4 comprendre que la bonification des cadres de
5 Gazifère ne découle pas de la performance comme
6 telle de Gazifère?

7 R. Est-ce que vous demandez de... C'est très
8 clairement indiqué. C'est un mélange entre la
9 performance de l'entreprise, Enbridge, GDS, et une
10 partie individuelle.

11 Q. **[19]** D'accord.

12 R. Dans lequel GDS... dans lequel Enbridge... Gazifère
13 fait partie de GDS. Et par incidence, Gazifère fait
14 partie d'Enbridge également. Donc... et ce n'est
15 pas... si vous demandez : est-ce que c'est cent
16 pour cent (100 %) le résultat de Gazifère? La
17 réponse c'est non.

18 Q. **[20]** D'accord. La proportion, vous l'avez dit tout
19 à l'heure, si j'ai bien compris votre réponse, ça
20 peut varier d'un employé à un autre, par exemple,
21 comme vous l'avez expliqué, je comprends. C'est ça?

22 R. Absolument.

23 Q. **[21]** D'accord. Mais quand on parle des indicateurs,
24 là, plus spécifiquement d'Enbridge et de GDS, là,
25 parce que ceux de Gazifère on peut peut-être les

1 regarder autrement, mais ceux d'Enbridge et de GDS,
2 là, de quel type d'indicateur on parle? Est-ce
3 qu'on peut avoir plus de précisions, là, sur les
4 indicateurs qui sont regardés, là, pour mieux
5 comprendre?

6 R. Oui, bien je vais me limiter, là, aux grandes
7 lignes, mais les indicateurs de sécurité, les
8 indicateurs de finance, les indicateurs d'objectifs
9 stratégiques d'entreprise, là, du type diversité,
10 inclusion, de cette nature.

11 Q. **[22]** D'accord. Merci. Évidemment, maintenant...

12 R. Je voudrais mentionner que l'ensemble de ces
13 indicateurs-là sont quand même lus sur la base de
14 Gazifère, ce qui veut dire qu'on a les mêmes
15 intérêts que tous les gens dans l'entreprise
16 d'aller dans le sens. Et ça a un bénéfice d'agir de
17 cette manière-là puisqu'à ce moment-là on doit
18 s'adapter à une réalité. On n'a pas tout un... on
19 va revenir toujours à l'idée que Gazifère fait
20 partie de la grande famille Enbridge. On fait
21 partie des services partagés des ressources
22 humaines, par exemple. Donc, lorsque ces décisions
23 se prennent au niveau du bien-être de l'entreprise,
24 bien il y a une structure beaucoup plus
25 professionnelle que si on faisait une bonification,

1 là, chez Gazifère, là. Il faudrait aller chercher
2 les consultants ou je ne sais pas quoi. Là, on
3 s'adapte à la réalité puis les différents objectifs
4 évoluent d'année en année, pour être capable
5 d'atteindre les différents objectifs qu'on se doit
6 aujourd'hui d'avoir, en tant qu'entreprise et
7 faisant partie de la société. Alors il y a même...
8 t'sais, je parlais de diversité, il y a des
9 éléments de transition énergétique, et caetera, qui
10 font partie de. Sur lesquels, bien on fait... on
11 fait notre part du côté de Gazifère, tout comme les
12 autres entreprises. Et on est jugé par rapport...
13 ultimement, là, on a nos... nos évaluations
14 mensuelles pour évaluer la nature de notre capacité
15 à accomplir ces différents objectifs-là.

16 Q. **[23]** D'accord. Mais dans la question... dans la
17 réponse subséquente, là - mais on n'a pas besoin de
18 la réafficher, là, vous venez un peu de... de faire
19 le tour de certains sujets de façon plus empirique,
20 là, mais Gazifère ne présente pas, là - on avait
21 posé la question - elle ne présente pas la liste
22 détaillée des indicateurs puisqu'il s'agit d'un
23 processus confidentiel et on comprend la démarche,
24 là, dans le fond, d'avoir les... peut-être les
25 chiffres ou les détails précis, mais les

1 indicateurs eux-mêmes... Bien d'abord... est-ce que
2 c'est l'indicateur lui-même, l'existence... la
3 nature de l'indicateur, vous en nommez plusieurs,
4 là, qui ne sont pas...

5 R. Non, mais je pense que je vous ai bien donné... je
6 pense que c'est suffisant, là, là, pour la
7 discussion. Je veux dire c'est des... c'est des
8 indicateurs de... reliés à la sécurité, des
9 indicateurs reliés aux bénéfices, donc à tout les
10 aspects financiers. Des indicateurs davantage
11 corporatif, là, que ça devienne davantage
12 diversité, transition énergétique, de cette nature.
13 Alors je pense que ça guide bien, là, pour
14 déterminer que c'est un... un « score card » qu'on
15 appelle en anglais, là, qui est quand même assez
16 large et qui touche aux éléments principaux.
17 Premier élément qu'on doit traiter chez nous, bien
18 entendu, c'est la santé et sécurité autant de nos
19 employés que... que la population. Alors que vous
20 ayez le détails, des quatre-cinq indicateurs de
21 santé et sécurité, je ne pense pas que ça
22 changerait grand-chose. Parce que l'important c'est
23 que vous compreniez bien qu'on a des indicateurs
24 associés à la sécurité, aux résultats financiers et
25 aux objectifs corporatifs, qui inclut la diversité

1 notamment et les éléments de transition
2 énergétique.

3 Q. [24] Et dans le rôle de... évidemment, ça passe
4 dans les charges d'exploitation cette question de
5 bonification-là, c'est la question de ses
6 objectifs, de l'atteinte d'objectifs dont vous
7 parlez, les indicateurs en question. On est rompu à
8 l'exercice depuis plusieurs années tous ensemble
9 ici, alors comment on peut s'assurer de la
10 raisonnabilité de la bonification en question si on
11 n'a pas accès à ces objectifs... même s'ils
12 proviennent de l'externe, là, l'externe n'étant pas
13 un bon mot, là, mais vous avez compris ce que je
14 veux dire, là, d'Enbridge, là, dans le fond pas
15 directement de chez Gazifère, mais la Régie peut
16 exercer son contrôle de la raisonnabilité et la
17 bonification que vous demandez, là, s'il y a eu
18 un... un bond relativement important cette année
19 entre les deux causes, là.

20 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

21 R. Deux éléments. Vous avez dit à la fin de votre
22 question, là, qu'il y avait une hausse importante,
23 donc on pourrait recontextualiser, on l'a fait en
24 réponse à la demande de la Régie quand elle a fait
25 la proposition de mettre... de fixer à un million

1 (1 M). Donc, on a dit que c'était un montant trop
2 bas, puis on donné des... des chiffres avec les
3 moyennes trois ans, les moyennes cinq ans, et
4 caetera, là. Donc, évidemment la bonification peut
5 varier d'une année à l'autre en fonction des
6 atteintes des différents objectifs, là, que
7 monsieur Trahan vient d'énumérer.

8 Donc, effectivement, en deux mille vingt et
9 un (2021), la bonification avait été un peu plus
10 élevée que la moyenne des dernières années. Donc,
11 on a, effectivement, fourni l'ensemble des chiffres
12 à la Régie, dans la demande de renseignement.

13 Pour répondre à votre question principale,
14 ce n'est pas une question de bonification, mais
15 c'est une question de rémunération globale. Donc,
16 évidemment, ici, la bonification fait partie du
17 « package » de rémunération des employés de
18 Gazifère, qui inclut, évidemment, le salaire de
19 base, les bonifications. Mais qui inclut, aussi,
20 les régimes de retraite, différentes assurances,
21 des vacances et autres.

22 Donc, ce qui est important, ici, c'est de
23 regarder est-ce que le « package » de rémunération
24 global de Gazifère est compétitif et se retrouve
25 dans la moyenne, dans la médiane des entreprises

1 qui sont, effectivement, en compétition avec nous,
2 sur le marché de la main-d'oeuvre.

3 Donc, malheureusement, je ne crois pas que
4 la Régie ou vous, comme intervenant, pouvez
5 regarder uniquement un élément de la rémunération.
6 Vous devez regarder l'ensemble du « package de la
7 rémunération », puis effectivement, regarder si,
8 dans l'ensemble, le « package » de rémunération
9 globale est compétitif et nous permet,
10 effectivement, d'aller chercher et de maintenir les
11 ressources qui sont nécessaires à opérer. Donc,
12 c'est probablement de façon globale qu'il faut le
13 regarder.

14 Q. [25] O.K. Je comprends votre réponse, là. Donc, ce
15 que je comprends, c'est qu'au niveau de la
16 bonification, elle-même, comme il faut la regarder
17 de façon globale, bien, cet aspect-là, on ne peut
18 pas avoir de détails sur ça, même
19 confidentiellement, qui pourraient être déposés en
20 preuve pour qu'on puisse comprendre, un peu, et
21 juger de la raisonnablement de la bonification comme
22 étant un des intrants de votre rémunération
23 globale. Vous dites : « Non, je peux la regarder,
24 globalement. Vous n'aurez pas l'information pour la
25 bonification. » C'est ça, votre réponse?

1 R. Bien, je vous dirais qu'on regarde, ici, l'ensemble
2 de la masse salariale. Donc, si on exclut tout ce
3 qui est capitalisable, ce qui est « activités non
4 réglementées ». Pour les fins de la discussion, on
5 a, à peu près, une dizaine de millions de masse
6 salariale pour les cent dix-sept (117) employés.
7 Donc, c'est ce qu'on a dans le dossier.

8 On rajoute, effectivement, à ça, différents
9 avantages, dont la bonification. Puis évidemment,
10 il y a d'autres éléments de rémunération qui se
11 retrouvent dans le dossier, les régimes de retraite
12 et autres, là, les différentes assurances.

13 Donc, ça, c'est ce qu'il faut regarder.
14 C'est le « package » global de la rémunération qui
15 fait partie, effectivement, de notre coût de
16 service. Quand on enlève les éléments, les postes
17 qui sont ANR, vous avez l'information au dossier.

18 Donc, ici, ce n'est pas l'exercice. Puis
19 j'étais, évidemment, chez Énergir, avant. Et il y
20 avait déjà eu des dossiers qui avaient été déposés
21 à la Régie, de balisage de masse salariale. Alors,
22 qui incluent, évidemment, différents éléments.

23 Puis l'idée, c'est de voir est-ce
24 qu'Énergir, à l'époque, était dans la médiane,
25 c'est ce qui était visé. Puis est-ce que sa masse

1 salariale, les différents éléments de rémunération
2 étaient compétitifs puis lui permettait d'être dans
3 la médiane.

4 Donc, ce n'est pas de regarder, parce
5 qu'effectivement, une entreprise peut décider
6 d'avoir un meilleur salaire de base. Des
7 entreprises qui ne donnent pas de bonification ou
8 très peu. D'autres ont des salaires de base plus
9 bas, mais plus de bonifications.

10 Donc, à un moment donné, ça devient un
11 choix d'entreprise. Mais ici, ce qui est important,
12 c'est de regarder si l'ensemble des coûts mène à
13 des tarifs qui sont justes et raisonnables, tout en
14 permettant à Gazifère d'avoir une offre compétitive
15 pour être en mesure de maintenir ses employés, puis
16 d'aller chercher de nouveaux employés.

17 Je ne vous le cacherai pas, là. Ça fait
18 juste quelques mois que je suis ici, puis on en a
19 perdu, des gens. On les perd, majoritairement, au
20 niveau du Fédéral, qui ont, quand même, une offre
21 compétitive globale, très avantageuse.

22 Puis ce n'est pas juste le salaire de base
23 ou la bonification. Ça inclut les régimes de
24 retraite. Ça inclut les vacances. Il y a le
25 télétravail, aujourd'hui, qui se rajoute. Donc, ça,

1 ça fait partie, effectivement, du « package ».

2 C'est avec ça qu'on réussit à maintenir nos
3 ressources.

4 Nous, ce qu'on vous dit, c'est ce qu'on a,
5 actuellement, comme masse salariale, est dans la
6 médiane. Puis c'est ce qu'on a besoin, pour être en
7 mesure de maintenir puis d'aller chercher nos
8 ressources, aller chercher de nouvelles ressources.

9 Q. [26] D'accord. Alors, j'apprécie votre réponse. Et
10 donc, ça complète mes questions, oui. Oh, j'ai un
11 petit point, je m'excuse. On me fait signe, ne
12 bougez pas.

13 Bien, en fait, c'était la question qui me
14 venait à l'esprit, mais elle n'était pas écrite,
15 parce que votre réponse n'était pas donnée, là.
16 Alors, parce que, là, vous me dites : « Bien, il
17 faut que j'aie une offre de rémunération qui est
18 compétitive avec le reste. » Versus, par exemple,
19 le Fédéral, que vous avez donné comme exemple. Puis
20 vous parlez de médiane et tout ça.

21 Nous, on fait comment pour juger de ça,
22 aujourd'hui, face à la demande de rémunération
23 globale? Mettons de côté la question de la
24 bonification, pour calculer ou voir ou comprendre
25 que vous êtes dans la médiane? Ou est-ce que vous

1 avez dû faire des bonifications, par exemple, ou
2 autres choses particulières, pour pouvoir reprendre
3 une compétitivité versus quelque chose d'autre? Je
4 ne peux pas voir dans la preuve où j'ai l'ensemble
5 de cette information.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Je suis désolée d'intervenir, c'est juste qu'on a
8 eu un petit problème technique de son...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Ah! C'est des choses qui arrivent.

11 Me ADINA GEORGESCU :

12 Q. **[27]** ... et donc, on n'a pas... Exact. Et on ne
13 pouvait pas entendre la question, donc... juste un
14 petit instant.

15 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16 R. Pardon. Bien, moi, j'ai entendu la question, là,
17 donc je vais juste voir avec mon collègue. Donc...
18 Vous m'entendez bien?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[28]** Moi, je vous entends.

21 R. Parfait. Donc, je...

22 Q. **[29]** J'imagine que...

23 R. ... je veux m'en assurer.

24 Q. **[30]** ... monsieur Trahan vous entend aussi
25 relativement bien, là?

1 R. Est-ce que tu es revenu? Oui, c'est beau, O.K.
2 Bien, écoutez, je vous dirais que, t'sais, la Régie
3 peut juger aussi par l'évolution de la masse
4 salariale puis des dossiers, là, donc... qu'on a
5 devant vous.

6 Donc, quand qu'on regarde le dossier,
7 évidemment, la hausse est expliquée par deux
8 éléments : l'augmentation et l'inflation qu'on
9 applique pour rester compétitif par rapport à
10 l'inflation qu'on vit. Donc, pour deux mille vingt-
11 trois (2023), on applique une inflation de quatre
12 pour cent (4 %). Et ensuite de ça, la Régie peut
13 juger aussi de l'augmentation par les nouveaux
14 postes qui, effectivement, crée une augmentation,
15 mais ce n'est pas une augmentation, évidemment, des
16 salaires, mais une augmentation de la masse
17 salariale par l'ajout de postes.

18 Pour ce qui est du volet compétitif, bien,
19 ce que je vous dis, c'est qu'avec ce qu'on a
20 actuellement comme « package » de rémunération,
21 c'est correct, mais c'est vraiment... moi je
22 pourrais dire dans la médiane. Parce que,
23 clairement, on réussit à aller chercher des gens,
24 mais on en perd beaucoup aussi.

25 Donc, t'sais, je ne peux pas... on ne peut

1 pas dire, effectivement, qu'on a un « package » de
2 rémunération qui fait en sorte qu'on n'a aucun taux
3 de roulement, t'sais, qu'on ne perd personne, puis
4 qu'on est en mesure d'être ultra compétitif, puis
5 qu'on est clairement dans le top 5, là, des
6 entreprises au niveau des salaires.

7 Puis, au niveau d'Enbridge, bien, c'est sûr
8 qu'au niveau de la rémunération, au niveau des
9 ressources humaines, à chaque année ils s'assurent
10 que l'ensemble des différentes classes salariales
11 soient compétitives par rapport au marché.

12 Q. [31] Bien, je comprends deux choses de votre
13 réponse. Moi aussi je vis la même chose au bureau,
14 je vous le dis tout de suite, puis je pense que la
15 Régie fait même des offres d'emplois par les temps
16 qui courent, puis ils doivent essayer de se poser
17 la question, de rester compétitif.

18 Mais la question était : dans la preuve,
19 là, ce que vous appelez la... Parce que là, vous
20 êtes subjectif dans votre réponse, dans le sens que
21 vous me donnez votre appréciation de la chose, mais
22 je n'ai pas de chiffres, là, là-dessus, il n'y a
23 pas de médiane qui est présentée, ici, dans le
24 dossier, sauf erreur.

25 Et comment on peut apprécier cette

1 situation-là - parce que vous soyez dans...

2 R. Mais...

3 Q. [32] ... top 5 ou dans le top 10, ça, c'est des
4 choses que vous dites, mais est-ce qu'on voit ça à
5 quelque part dans le dossier, je pense que non, là?

6 R. Bien, je vous le dis par... t'sais, par
7 l'expérience qu'on vit, effectivement au niveau de
8 notre offre salariale, notre compétitivité dans le
9 marché : ça, c'est un élément. Ce que je vous dis,
10 c'est qu'on a des gens qui quittent. Puis,
11 effectivement, on a un roulement. Donc ça, c'est le
12 premier élément.

13 Deux... Je vous demanderais aussi de
14 regarder - parce que là, on se compare par rapport
15 à une autre cause tarifaire ou des causes
16 tarifaires historiques. On ne vient pas vous
17 demander un ajustement salarial de quinze (15) ou
18 vingt pour cent (20 %) cette année parce qu'on dit
19 qu'on n'est pas compétitifs ou qu'on devrait
20 augmenter de quinze (15) à vingt pour cent (20 %)
21 nos salaires pour s'ajuster, là.

22 Donc, on n'a pas devant nous, ici, à la
23 Régie, une étude de rémunération qui viendrait
24 justifier ou venir supporter une augmentation de
25 dix (10), vingt pour cent (20 %) de la masse

1 salariale basée sur le fait qu'on n'est pas
2 compétitifs, là.

3 Ce n'est pas ça qu'on a devant vous. Donc,
4 quand vous regardez les dernières années, ce que
5 vous regardez, c'est qu'il y a effectivement une
6 masse salariale. Cette masse salariale là, vous
7 pouvez la regarder où est-ce qu'on vous propose une
8 augmentation de la masse salariale des salaires en
9 fonction d'une inflation.

10 Effectivement, on ajoute des nouveaux
11 postes, mais ça, évidemment, ça fait augmenter la
12 masse salariale, mais ça ne vient pas augmenter les
13 échelles salariales. Donc...

14 Q. **[33]** Je comprends...

15 R. ... c'est comme... Donc, de dire aujourd'hui que
16 vous n'avez pas devant vous une raisonnabilité,
17 c'est comme de dire que ça fait plusieurs années
18 que la Régie ne peut pas juger de la raisonnabilité
19 ou approuver un coût de service ou un revenu requis
20 qui n'était pas juste et raisonnable. Là, je vous
21 demanderais peut-être...

22 Q. **[34]** Bon, ce n'est pas que je vous ai dit, mais...

23 R. ... juste prendre...

24 Q. **[35]** ... allez-y, allez-y, oui.

25 R. ... peut-être, prendre une pause? Parce que là, je

1 suis un peu dérangé...

2 Q. **[36]** Une pause?

3 R. Mon collègue, Jean-Benoit, vient de perdre le
4 courant. Donc, on va juste... peut-être, je
5 prendrais une pause de quelques minutes. Ça ne sera
6 pas long.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Q. **[37]** On s'excuse, petit problème technique, nous
9 revenons sous peu. On vous attend.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Ça arrive momentanément.

12 SUSPENSION

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Je m'excuse de revenir un peu de manière
15 impromptue, mais nous sommes en train de faire
16 redémarrer l'ordinateur de monsieur Trahan. Ça
17 risque de prendre quelques minutes. Donc, Madame la
18 Présidente, je ne sais pas s'il serait possible
19 peut-être de prendre une petite pause de deux,
20 trois minutes... peut-être cinq minutes pour
21 réussir à redémarrer le processus? Je ne sais pas
22 si on m'a entendu. J'ai l'impression que...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bien, moi, je vous ai entendu, en tout cas, là,
25 mais...

1 VOIX FÉMININE :

2 Moi, je vous entends très bien Maître Georgescu.

3 Me STEVE CADRIN :

4 O.K.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 ... Maître Georgescu.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Oui. Je ne sais pas si Madame la Présidente en
9 salle d'audience m'a entendu, par exemple.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Ah! Ah, mais de notre côté, on dirait que le
14 problème technique est en train d'être réglé. Et le
15 revoilà. Bon. Alors, je retire mes paroles de tout
16 à l'heure, pas besoin d'une pause.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Alors, je présume que tout le monde nous entend,
21 incluant en salle de Régie et là où madame Gagnon
22 se retrouve. Je présume, en salle, est-ce que vous
23 m'entendez?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous entends très bien.

1 Mme FRANÇOISE GAGNON :

2 Tout va bien, ici, oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous entends très bien.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Ah! O.K. Parfait. C'est beau. Parce qu'on n'était
7 plus certain, là. O.K. D'accord.

8 Q. **[38]** En fait, Monsieur Tremblay... Bien, en fait,
9 vous avez... vous êtes interrompu par monsieur
10 Trahan qui s'est déconnecté. Mais moi aussi,
11 j'allais vous interrompre parce que je ne suis pas
12 en train de, pour l'instant, discuter, parce que je
13 vais le plaider quand ça sera le temps, là, la
14 question de la raisonnabilité puis du jugement que
15 la Régie a porté dans le passé et tout ça, parce
16 que je vous pose comme question, cette année,
17 c'est : est-ce que... Parce que vous faites
18 référence à cette médiane-là ou cette
19 compétitivité-là que vous devez maintenir et sauf
20 erreur, puis c'était ça, ma question : ça n'est pas
21 dans le dossier, ça? C'est ce que vous appréciez de
22 façon subjective, vous, avec vos commentaires, j'en
23 conviens, mais il n'y a pas d'étude, il n'y a pas
24 de médiane, il n'y a pas d'étude de rémunération
25 globale non plus de déposée ici, là?

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Il n'y a pas d'étude. Et pour ça, je reviendrai,

3 là, quand même sur un point qu'on tente de faire

4 depuis plusieurs années, là, car une étude de cette

5 nature-là, ça va coûter cent (100 000 \$), cent

6 cinquante (150 000\$), deux cent mille dollars

7 (200 000 \$), plus le débat réglementaire, va coûter

8 plus cher que la hausse qui est demandée. Il faut

9 être... Il faut juste reprendre en considération

10 que les conditions de bonification n'ont pas

11 changé. Le « Score card » évolue année après année,

12 c'est normal, parce que les objectifs d'entreprise

13 évoluent d'année en année. Mais les modalités à la

14 bonification n'ont pas changé et tout ce qui se

15 passe, ultimement, c'est simplement une application

16 sur la masse salariale, la bonification des

17 différents niveaux de bonification qui sont adaptés

18 selon la nature de la masse salariale que l'on

19 possède entre les différentes années. Ce n'est pas

20 plus compliqué que ça. Il n'y a pas de nouveauté,

21 pas de demande particulière. Il n'y a pas de

22 changement de cap. Il n'y a pas une modification

23 quelconque. Tout ce qu'il y a, c'est simplement un

24 calcul qui est effectué sur la base de la masse

25 salariale, bonification n'est pas seule, elle n'est

1 pas... Elle est corrélée à la masse salariale. Elle
2 est corrélée au type de postes qui sont en place
3 chez Gazifère.

4 Alors, à partir de là, si la question est :
5 y a-t-il une étude dans le présent dossier? Comme
6 la majorité des dossiers réglementaires que vous
7 avez, vous avez beaucoup d'expérience, Monsieur
8 Cadrin, il n'y a pas d'étude à chaque dossier
9 tarifaire pour venir déterminer si le niveau de
10 bonification est suffisant, ce n'est jamais
11 présenté, à l'exception de rares fois où est-ce
12 qu'on décide de faire une analyse globale.

13 Et comme je vous dis, l'analyse globale va
14 coûter plus cher que le montant qui est demandé,
15 ici. Alors, pour le bénéfice de notre processus
16 associé à Gazifère, qui est une petite entreprise,
17 je pense qu'on en a amplement parlé et vous avez
18 amplement l'information pour comprendre que rien
19 n'a changé et c'est simplement une adéquation
20 reliée à la masse salariale sur l'approche
21 bonification, il n'y a pas de changement au niveau
22 des procédures ou des modalités en arrière des
23 bonifications.

24 Q. [39] Juste un instant, s'il vous plaît. Monsieur
25 Tremblay, je vous ai vu juste discuter, si vous

1 vouliez ajouter quelque chose, j'allais dire : j'ai
2 terminé, mais je ne veux pas vous empêcher de
3 compléter la réponse parce que j'ai demandé une
4 petite minute de délai. Monsieur Tremblay,
5 m'entendez-vous?

6 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

7 R. Non. Ce n'était pas pour ajouter, c'est que, mon
8 collègue, on entendait en écho, là.

9 Q. **[40]** Ah oui, oui.

10 R. Donc, le... son micro n'était pas raccordé.

11 Q. **[41]** D'accord. Alors donc, j'allais vous dire :
12 donc, je n'ai plus de question à vous poser. Et je
13 comprends que vous n'aviez rien à ajouter, Monsieur
14 Tremblay. Alors, on va peut-être régler le micro
15 d'ici peu. Alors, merci.

16 R. C'est complet pour moi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Cadrin. Donc, nous passons à la FCEI,
19 Maître Charlebois.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

21 Ah! Est-ce qu'on a fermé le micro? Ça me semble
22 mieux. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et
23 Madame les Régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois
24 pour la FCEI. Bonjour aux Membres du Panel.
25 Bonjour, Maître Georgescu, toujours un plaisir de

1 vous voir. Merci beaucoup pour la présentation de
2 ce matin, bien intéressante.

3 Q. **[42]** J'aurais deux questions à ce moment-ci sur
4 cette présentation-là. La première, je vous
5 amènerais - et ce n'est pas nécessaire, Monsieur le
6 Greffier, de l'afficher à l'écran à ce moment-ci,
7 là - c'est à la diapositive numéro 10, le troisième
8 boulet. On dit :

9 Et les raisons de la réorganisation de
10 Gazifère sont notamment liées au fait
11 de permettre à l'entreprise de saisir
12 les opportunités de croissance dans le
13 nouvel environnement d'affaires en
14 mode transition énergétique.

15 Est-ce que ce serait possible de nous donner
16 quelques exemples d'opportunités de croissance que
17 Gazifère envisage dans les prochains mois,
18 prochaines années, pour matérialiser ces
19 opportunités-là?

20 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

21 R. Je serai magnanime pour des raisons de
22 confidentialité, mais on peut penser à des éléments
23 dans le non réglementé. D'ailleurs, ce n'est pas
24 pour rien qu'il y a des postes additionnels dans le
25 non réglementé. Quant au réglementé, bien, bien

1 entendu, il faut s'adapter à notre nouvelle
2 réalité. On a parlé précédemment par exemple de la
3 biénergie qui est également... qui n'inclut pas
4 uniquement la clientèle historique, mais regarde
5 également la clientèle future, alors, sur
6 l'ensemble de ces éléments-là qui touchent autant
7 les activités réglementées que non réglementées.
8 Alors, la croissance d'avenir sera toujours
9 présente, mais pas nécessairement de la même nature
10 qu'elle l'était auparavant.

11 Q. **[43]** Très bien. Merci. Deuxième question. Vous
12 avez, lors de votre présentation, largement parlé
13 de la preuve de la FCEI sur les ETC notamment.
14 Donc, je vous amène à la diapo numéro 16 de votre
15 présentation de ce matin. - Madame la Présidente,
16 évidemment, nous allons prendre connaissance de
17 façon plus détaillée de ce tableau-là, là, qui a
18 été exposé dans la présentation de ce matin.
19 J'aurai une question, mais si vous me le permettez,
20 je réserverai mes questions plus... qui vont être
21 plus nombreuses, vous en conviendrez, pour le panel
22 4 que j'avais préparées. Donc, on va prendre
23 connaissance du tableau puis on va réserver nos
24 questions additionnelles. Parce que je crois que
25 monsieur Tremblay va faire partie du panel 4

1 également.

2 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

3 R. Oui.

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Donc, on fera cet exercice-là à ce moment-là si ça
6 convient à tous.

7 Q. **[44]** Mais j'aurai tout de même une question. Pour
8 ce qui est de la... c'est ça, donc, on comprend
9 bien la ligne 2 de ce tableau-là, où vous
10 arrivez... lorsque vous avez ajouté, en fait, les
11 OPEX ANR et réglementés, à soixante-huit point huit
12 (68.8) ETC pour le (réel) deux mille seize (2016),
13 et on a maintenu évidemment le chiffre de quatre-
14 vingt-quatorze (94) pour les ETC deux mille vingt-
15 trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024).

16 Mais si on voulait faire une comparaison
17 avec les ETC OPEX sans ANR pour deux mille vingt-
18 trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024), donc si
19 on voulait faire une comparaison avec le cinquante-
20 neuf point deux (59.2) de deux mille seize (2016),
21 quel serait le chiffre que l'on mettrait à deux
22 mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-
23 2024)?

24 R. O.K. Donc, à la même... dans la même présentation,
25 il y avait la diapositive 14.

1 Q. **[45]** Oui.

2 R. Donc, du montant du... en fait, de l'ETC de
3 quatre-vingt-quatorze (94), il faudrait soustraire
4 les ANR OPEX qui sont au nombre de seize (16).
5 Donc, ce serait quatre-vingt-quatorze (94) moins
6 seize (16), alors le chiffre serait soixante-dix-
7 huit (78) ETC.

8 Q. **[46]** Soixante-dix-huit (78) ETC pour deux mille
9 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024)?

10 R. Exactement.

11 Q. **[47]** Très bien. Merci. - Ça complète mes questions
12 à ce moment-ci, Madame la Présidente. Et donc,
13 comme je vous dis, je suivrai au panel 4 avec les
14 questions additionnelles sur les ETC notamment.
15 Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Charlebois. Donc, nous allons passer
18 au RTIÉÉ. Maître Neuman.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour à la
21 formation. Donc, Dominique Neuman pour le RTIÉÉ.
22 Bonjour, Monsieur Trahan.

23 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

24 R. Bonjour.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Enfin, bonjour au panel.

3 Q. **[48]** D'abord, nous tenons à vous indiquer, comme
4 c'est indiqué un peu dans notre mémoire, que nous
5 partageons en grande partie la vision que Gazifère
6 exprime aujourd'hui et nous l'encourageons à aller
7 dans le sens qu'elle a indiqué. J'avais plusieurs
8 questions, mais qui ont été à la fois couvertes par
9 votre présentation et par des questions qui vous
10 ont été posées tout à l'heure.

11 Cependant, j'aimerais vous demander de
12 préciser peut-être un peu plus. Nous le mentionnons
13 au paragraphe 26, c'est pas la peine d'y aller, de
14 notre mémoire, nous citons le témoignage de madame
15 Julie-Christine Lacombe en page 5, lignes 4 à 11,
16 qui indique que, bon, qu'une certaine
17 réorganisation, une évolution sur le plan des
18 effectifs et des tâches assignées aux différentes
19 ressources de l'entreprise. Et qui indique que cela
20 se traduira par une actualisation de l'offre en
21 efficacité énergétique et des pratiques
22 opérationnelles à l'égard du marché du carbone.

23 Ce que je vous demanderais c'est : est-
24 ce... est-ce qu'il vous serait possible de faire le
25 lien un peu davantage entre cette réorganisation

1 dout vous avez fait état et l'offre spécifique en
2 efficacité énergétique ou qui sera faite auprès de
3 la clientèle ou la... ou la manière dont
4 l'efficacité énergétique sera... sera livrée?

5 R. Je ne rentrerai pas dans le détail, là, je laisse
6 aux gens... au panel du PGEÉ, là, de parler
7 davantage, si on y va de manière stratégique. Je
8 vous ai parlé, par exemple, d'un poste pour
9 travailler avec les industriels. Chose qui n'était
10 pas possible auparavant, donc il faut aller
11 chercher... c'est pas juste mettre quelqu'un, là,
12 c'est... il faut aller chercher une expertise pour
13 être capable de travailler en ce sens, en éliminant
14 tous les éléments administratifs au niveau du
15 groupe de développement des ventes. C'est vraiment
16 de faire en sorte, là, de donner de l'espace
17 davantage au groupe, de travailler à ces... dans
18 ces objectifs-là. Alors ultimement, c'est
19 d'organiser le travail pour rendre les gens plus
20 efficaces dans leurs différentes approches et
21 d'atteindre les objectifs qu'on s'est fixés.

22 Donc, on a vu qu'au cours des dernières
23 années, après les malheureuses coupures, là,
24 historiques, là, où on a eu un PGEÉ largement
25 amoindri, ça a détruit un peu la force de vente

1 puis les liens fonctionnels associés au PGEÉ. Parce
2 qu'on a réussi à remonter un PGEÉ, on a réussi à
3 remonter une équipe, mais là maintenant ce qu'on
4 propose c'est davantage une équipe AAA, si on veut,
5 là, une équipe qui va avoir les compétences
6 requises pour non seulement continuer à développer
7 le PGEÉ, mais à le pousser encore plus loin dans
8 des secteurs où on n'avait pas habitude à... Donc,
9 d'un point de vue stratégique c'est ça qu'on est
10 venu donner à l'équipe et qui va se concrétiser au
11 cours des prochaines années.

12 Q. **[49]** Je comprends, mais concrètement on parlerait
13 de quoi, là? Qu'est-ce que ça veut dire avoir une
14 équipe plus efficace? Qu'est-ce que...

15 R. Bien je reprends l'expertise au niveau de
16 l'industriel.

17 Q. **[50]** Oui.

18 R. Aujourd'hui, si on...

19 Q. **[51]** Oui.

20 R. ... envoie quelqu'un aller parler aux industriels,
21 on n'est pas capables de les aider, on n'est pas
22 capables de leur offrir, on n'a pas la connaissance
23 associée à faire ça, donc ultimement c'est un
24 développement de connaissances et d'expertise qui
25 va nous permettre de mieux connaître également

1 notre marché, de faire évoluer les différents
2 programmes à venir également et de mieux... mieux
3 répondre aux objectifs.

4 Puis pour le reste du détail, bien les gens
5 du PGEÉ, là, pourront vous parler des différents
6 projets. Je comprends que le PGEÉ cette année est
7 plus... est plus important que ce qu'il était
8 auparavant, donc on est en train d'embarquer dans
9 cette ligne-là ou on n'a pas juste rapiécé le PGEÉ,
10 mais on commence maintenant à passer à l'étape, là,
11 d'améliorer et d'augmenter la vitesse de croisière
12 du PGEÉ.

13 Q. **[52]** Est-ce qu'il serait envisagé, par exemple, de
14 donner aux mêmes personnes, donc à la même force de
15 vente qui est en contact avec les... les mêmes
16 clients, à la fois les responsabilités quant au
17 PGEÉ et aussi les responsabilités quant à la
18 promotion de la biénergie lorsque celle-ci sera...
19 se sera concrétisée?

20 R. Ça va faire partie de la même chose. Ça fait partie
21 également de la promotion du GNR au niveau des
22 clients.

23 Q. **[53]** Oui, et du GNR.

24 R. Ça fait partie de... de l'ensemble de ces choses-là
25 puis ça va même plus loin que ça. Je veux dire

1 ultimement lorsqu'on parle de notre projet
2 d'hydrogène on veut, oui, injecter l'hydrogène dans
3 notre réseau gazier, mais on veut également voir la
4 possibilité de développer d'autres clientèles qui
5 vont utiliser l'hydrogène en mode direct. Alors
6 ultimement, il y a tout un volet de décarbonation
7 du réseau et des individus.

8 Alors c'est tout un accompagnement qui doit
9 se mettre en place, qui est beaucoup plus loin que
10 simplement changer de machine comme on faisait avec
11 le PGEÉ avant. On parle de transition énergétique,
12 on parle de biénergie, on parle d'hydrogène, on
13 parle de GNR, on parle d'accompagnement
14 technologique traditionnel. C'est la mou... c'est
15 le mélange de l'ensemble de ces éléments-là qu'on
16 doit mettre en place.

17 Puis je vous dirais, t'sais, on a des
18 demandes maintenant de la part de clients qui nous
19 demandent : comment tu peux nous accompagner?
20 Accompagne-nous. Ça coûterait quoi si je passe cent
21 pour cent (100 %) GNR? T'sais, on a besoin d'être
22 capable de répondre, d'éduquer et de supporter nos
23 clients pour que cette transition énergétique-là
24 s'accomplisse.

25 Q. [54] O.K. Alors je vous remercie beaucoup et je

1 vous remercie beaucoup pour... pour votre démarche
2 dont nous vous félicitons.

3 R. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Neuman. Est-ce que, Maître
6 Lefrançois, vous avez des questions?

7 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

8 Je n'aurai pas de questions, merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mon collègue, Monsieur Dupont?

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Oui, Madame la Présidente. Juste un instant, le
13 temps de retrouver mes notes.

14 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

15 M. PIERRE DUPONT :

16 Q. **[55]** Alors, bien, bonjour au panel. Bonjour aux
17 intervenants, également. Pierre Dupont, pour la
18 Formation. Quelques questions d'ordre, je dirais,
19 général.

20 La première c'est dans votre présentation à
21 l'acétate : s'adapter à la stratégie énergétique,
22 donc l'acétate 3. Puis vous avez parlé... L'acétate
23 5, pardon. Vous avez parlé, entre autres, que
24 Gazifère va participer, de plus en plus, à des
25 débats publics. Est-ce qu'on m'entend bien? Je

1 suis, peut-être, loin du micro. Merci.

2 Donc, bien, question de curiosité, on parle
3 d'un débat énergétique au Québec, dans les
4 prochains mois. En tout cas, on verra la volonté
5 gouvernementale. Mais c'est à ce genre de débats-là
6 que Gazifère participait peu avant, et compte
7 dorénavant participer?

8 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

9 R. Parfait. Je vous dirais, c'est à une multitude de
10 réunions que... La semaine dernière, j'ai participé
11 à une conférence à l'Université du Québec en
12 Outaouais, sur la décarbonation de l'Outaouais,
13 dans laquelle on se questionnait sur la présence du
14 gaz dans l'avenir. Des débats sur la stratégie
15 énergétique du Gouvernement du Québec, parce que
16 c'est requis. L'ensemble de ces éléments-là, les
17 discussions directement avec les gouvernements sur
18 les changements réglementaires qui se font ou des
19 changements de législation, mais qui se font
20 autrement.

21 La présentation de différents programmes,
22 projets ou l'idée de ce qu'on est en train de bâtir
23 dans l'Outaouais, il faut le présenter au
24 gouvernement. Donc, il y a des débats publics. Puis
25 il y a des débats, disons, plus privés, qui doivent

1 se faire.

2 Et c'est là-dessus, en effet, là, que
3 Gazifère doit prendre sa place et faire reconnaître
4 sa singularité, de manière à ce qu'elle se retrouve
5 dans les différentes réalisations.

6 Et à cet égard-là, avec beaucoup de fierté,
7 j'ai mentionné, dans le projet d'hydrogène sur
8 lequel on travaille... La vice-première ministre du
9 Canada est venue visiter Gazifère. Elle a écouté la
10 nature de la proposition qui inclut des
11 partenaires. Et elle a mentionné qu'on avait, ici,
12 un projet digne d'être répliqué ailleurs au Canada.

13 Ça ne s'est pas fait dans une journée, là.
14 Il y a eu plusieurs rencontres de ministres, de
15 députés, pour présenter, expliquer, permettre de
16 comprendre ce qui se passe, pour faire en sorte
17 qu'on soit même supporté, je dirais,
18 intellectuellement ou positivement ou à l'idéation
19 avec la vice-première ministre du Canada.

20 Donc, juste pour le démontrer, c'est
21 beaucoup d'effort qui ne se faisait pas avant,
22 qu'on a fait, au cours des dernières années, mais
23 avec un peu, deux bras puis un petit peu de foin.

24 C'est là qu'il faut, maintenant,
25 s'organiser un peu plus, parce que ça prend de la

1 vitesse, cette histoire-là. Ça se part relativement
2 avec pas grand chose. Mais plus la vitesse se
3 prend, bien, plus, à un moment donné, il faut être
4 capable de suivre, également, la vitesse de ces
5 changements-là et de ces discussions-là. C'est là-
6 dessus qu'on compte participer.

7 Q. **[56]** Bien, je vous remercie. Une seconde question,
8 ça concerne l'acétate 7, entre autres, où vous
9 dites, bon : « Il faut s'adapter, entre autres, à
10 toute l'inflation qui impose une pression
11 importante sur les coûts. » Vos perspectives
12 inflationnistes, à moyens puis longs termes, vous
13 les voyez comment?

14 R. Ah, là, c'est une question que... Est-ce que vous
15 parlez à l'économiste ou à...

16 Q. **[57]** Non, je parle, à la fois, au président et à
17 l'économiste. Il y a deux personnes en une.

18 R. Personnellement, je vous dirais, je pense qu'on va
19 maintenir un niveau d'inflation relativement élevé.
20 Personnellement, c'est très difficile,
21 actuellement, de déterminer un peu ce qui va
22 arriver avec les hausses de taux d'intérêts.

23 Le risque qu'on voit, actuellement... Puis
24 c'est un peu ce que j'avais mentionné, il y a
25 plusieurs mois, à l'intérieur de l'entreprise.

1 C'est que dans une situation particulière où on n'a
2 jamais passé, en tant qu'économie, c'est-à-dire une
3 situation de récession avec les jobs, une situation
4 très particulière qu'on n'a pas pensée, auparavant.

5 Et également, avec une certaine richesse
6 accumulée dans la population, qui fait en sorte que
7 les outils traditionnels, par exemple,
8 l'augmentation des taux d'intérêts qui n'affecte
9 pas nécessairement les personnes qui devraient
10 réduire leur consommation. Ce qui fait qu'elles ont
11 tendance à maintenir l'inflation, plus, dans le
12 temps.

13 Donc, lorsqu'on augmente les taux
14 d'intérêts rapidement comme on le fait là, on
15 affecte davantage les gens qui ont des hypothèques,
16 donc les jeunes familles, qui ont davantage besoin
17 de leurs sous pour leurs propres besoins, alors
18 qu'on affecte moins les gens qui ont des richesses
19 accumulées. Par exemple, et je ne parle pas ici de
20 l'ensemble des retraités, bien entendu, là, mais
21 les retraités ou les gens qui ont... qui sont un
22 peu plus loin dans leur vie et qui ont réussi à se
23 libérer du fardeau hypothécaire.

24 Alors, ce phénomène-là, qui n'est pas
25 uniquement dû au Québec, là, qu'on retrouve un peu

1 partout, a des effets qui sont relativement
2 particuliers, qui sont difficiles à évaluer.

3 Moi, quand je regarde l'aspect inflation,
4 ce que je remarque, c'est que l'inflation va être
5 relativement importante, puis qu'elle va être
6 maintenue, puis qui va transiter de secteur.

7 Et là, on commence à le voir de plus en
8 plus, au niveau des infrastructures, par exemple,
9 où les besoins en infrastructures reliés à la
10 transition énergétique sont excessivement
11 importants. Et à tous égards, là, que ce soit des
12 biométhaniseurs, que ce soit des nouvelles
13 centrales, que ce soit des nouveaux fils
14 électriques, que ce soit des gens pour aller
15 installer des thermopompes, il y a une
16 raréfaction... disons, pas nécessairement de
17 l'offre de cette ressource-là, mais surtout liée au
18 fait que la demande dépasse largement la capacité
19 de l'offre.

20 Ce qui fait en sorte que tout l'aspect
21 énergétique va, à mon avis, être dans une position
22 inflationniste relativement sévère au cours des
23 prochaines années.

24 Donc ça, c'est point de vue général. Au
25 point de vue de la société, je pense qu'on va

1 continuer à maintenir quelque chose qui va être
2 relativement important. Je ne pense pas qu'on s'en
3 va vers de l'hyperinflation, mais on va continuer à
4 maintenir ce qui est relativement important.

5 Puis on le voit avec les dernières données,
6 là, je veux dire, il y a une certaine baisse
7 d'inflation qui se fait, mais elle se fait de
8 manière très très très limitée.

9 Mais tout ça, là, est dit avec... avec, je
10 dirais, une vision vraiment, là, de quelqu'un qui
11 suit le marché, mais pas quelqu'un qui étudie le
12 marché de bout en bout. Mais je dirais, tout ça, en
13 prenant en considération, là, qu'on a également une
14 situation de guerre, là, qui pourrait avoir des
15 effets disproportionnés à tout moment. Et là-
16 dessus, bien ça, je ne prends pas ça en
17 considération, là, parce que je ne saurais pas de
18 quel côté ça irait.

19 Q. **[58]** Je vous remercie. Une autre question, là,
20 concernant les fameux ETC. Je présume que ça va
21 être probablement monsieur Tremblay.

22 Puis là, sans revenir sur toute la
23 discussion, mais on comprend qu'il y a huit
24 postes... huit point cinq (8.5) ETC qui devraient
25 s'ajouter dans les activités réglementaires au

1 cours de l'année... les causes tarifaires, vous
2 avez marqué deux mille vingt-trois, deux mille
3 vingt-quatre (2023-2024). Et dans...

4 R. Oui.

5 Q. **[59]** ... le tableau de la page 16, on voit que, à
6 moins que je comprend mal, mais que l'ensemble des
7 ETC est comme comblé en deux mille vingt-trois
8 (2023). Et que vous maintenez le même niveau en
9 deux mille vingt-trois (2023) puis en deux mille
10 vingt-quatre (2024)? Donc...

11 R. Euh...

12 Q. **[60]** ... en perspective, c'est de combler
13 l'ensemble pendant l'année ou ça a déjà commencé?
14 Là, on est en deux mille vingt-trois (2023), on est
15 déjà en février, bientôt mars.

16 R. Oui. Donc, effectivement, notre objectif c'est de,
17 effectivement, de combler l'ensemble des cent dix-
18 sept (117) postes qu'on retrouve effectivement pour
19 deux mille vingt-trois (2023) et deux mille vingt-
20 quatre (2024), là, à la diapositive 16, notamment.

21 Donc, on est dans le processus actuel de
22 comblement de l'ensemble des postes. Déjà,
23 plusieurs de ces postes-là, comme ça a été
24 mentionné en preuve, là, ont déjà été comblés.
25 Plusieurs de ces nouveaux postes-là ont déjà été

1 comblés dans les derniers mois.

2 Évidemment, bon, il y a des gens qui
3 arrivent, des gens qui quittent. Mais l'objectif,
4 là, effectivement, c'est d'avoir les cent dix-sept
5 (117) ressources, là, le plus rapidement possible
6 sur le plancher, pour deux mille vingt-trois (2023)
7 et deux mille vingt-quatre (2024), là.

8 Évidemment, cent dix-sept (117) ressources,
9 je vous le rappelle, là, c'est l'ensemble des
10 employés de Gazifère, qu'ils soient réglementés ou
11 non réglementés, là.

12 Q. **[61]** O.K. Je vous remercie. Puis... Juste une
13 seconde. Bon, bien, une dernière question en ce qui
14 me concerne. La fameuse... Je dis la « fameuse »,
15 là, parce qu'on en a parlé déjà passablement - mais
16 les éléments de bonification.

17 Donc, sans revenir, là, encore une fois,
18 sur tout le débat, est-ce que j'ai bien compris que
19 c'est une combinaison des objectifs corporatifs
20 d'Enbridge puis des objectifs spécifiques de la
21 division gaz, de la distribution, GDS en fait.

22 Est-ce que je comprends que...

23 R. C'est individuel.

24 Q. **[62]** J'ai du contre-son. Y'a-tu quelqu'un qui a un
25 micro ouvert?

1 R. Je compléterais simplement... simplement dire, vous
2 avez raison, mais il y a aussi le volet individuel
3 qui s'ajoute.

4 Q. **[63]** Le volet...?

5 R. Individuel.

6 Q. **[64]** O.K. Parfait. La question, c'est la suivante :
7 mettons qu'il y a une très, très, très bonne
8 performance d'Enbridge, puis toute chose étant
9 égale, celle de la division est plutôt moyenne, à
10 ce moment-là, Gazifère peut toucher à une
11 bonification si la performance d'Enbridge est
12 très... t'sais, mettons, est très, très, très
13 forte, là, toute chose étant égale, là, puis sans
14 rentrer dans la pondération. Puis je vais vous
15 dire, là, où je m'en vais avec ça, c'est : en quoi,
16 une excellente performance d'Enbridge sert les
17 intérêts des clients de Gazifère?

18 R. Bien, ultimement, t'sais, ça revient tout au débat.
19 On m'entend bien? Je commence à en douter, là. Ça
20 revient toujours sur un débat qui a eu lieu il y a
21 quelques années. Ultimement, Gazifère fait partie
22 de la grande famille Enbridge puis il y a un
23 certain niveau de ressources intégrées à... Donc,
24 ultimement, lorsqu'on regarde ces éléments-là, ce
25 qu'on doit regarder, c'est l'ensemble des bénéfices

1 associés et non pas uniquement un seul élément.
2 Puis l'ensemble des bénéfices associés est beaucoup
3 plus large, on parlait d'expertises, par exemple,
4 là, qui... diverses, là, à tout égard, puis on peut
5 parler de droit... enfin, de multitudes de choses
6 qui font en sorte qu'il y a des bénéfices à
7 partager.

8 Alors, ce qu'on regarde cette bonification-
9 là, cette bonification-là fait en sorte qu'on fait
10 partie du groupe. Alors, il est bien entendu que
11 Gazifère fait partie du groupe d'Enbridge. Donc,
12 les résultats globaux d'Enbridge, Gazifère a fait
13 partie.

14 Donc, vous direz : Gazifère, c'est une
15 petite entité d'Enbridge; c'est vrai. Donc, son
16 impact est relativement mineur à cet égard-là. Mais
17 ultimement, on a les mêmes objectifs de croître
18 dans la même direction que l'entreprise. Et je
19 reviens sur les objectifs de base, c'est-à-dire la
20 sécurité, et cætera, et cætera, et cætera. Et on a
21 quand même un suivi qui est directement associé à
22 l'entreprise.

23 Pourquoi je vous dis ça? C'est qu'il n'a
24 pas d'écart très important entre les résultats des
25 différentes fonctions de manière générale. Mais

1 s'il advient qu'Enbridge Inc. a de très, très, très
2 bons résultats, que GDS a de très mauvais résultats
3 puis qu'individuellement, bon, on passe à côté,
4 mais ultimement, ça va... t'sais, ça s'équilibre
5 parce que des pourcentages d'un ou l'autre. Donc,
6 ce n'est pas un par rapport à l'autre, il y a quand
7 même une combinaison des autres. Ce que je vous
8 dis, c'est qu'on fait partie de l'association.

9 Maintenant, ce que vous dites : est-ce
10 qu'on a une bonification directement associée à
11 Gazifère? Je vais dire : non, on n'a pas de
12 bonification directement associée avec Gazifère.
13 Fait que quand vous revenez, vous dites : mais
14 comment est-ce que ça sert la clientèle? Ça fait en
15 sorte qu'on a des gens en place. Moi, si vous
16 enlevez la bonification, là, j'enlève des
17 pourcentages importants de ma structure de
18 rémunération puis je n'ai plus d'employé.

19 Alors, ultimement, là, qu'on ait des
20 critères directement de Gazifère ou qu'on ait des
21 critères Enbridge, ce qu'il faut faire, c'est de
22 regarder la rémunération globale qui nous permet
23 d'amener des gens chez nous, à travailler chez nous
24 puis avoir les bons objectifs à la bonne place dont
25 la sécurité est le premier objectif qu'on doit

1 s'assurer; et ça, ces entreprises énergétiques,
2 c'est l'ensemble de l'entreprise, ce n'est pas que
3 chez Gazifère. Parce que, ça, c'est en place, mais
4 par incidence, l'ensemble des consommateurs
5 bénéficient de travailleurs qui font ce qui doit
6 être fait et qui participent aux bons résultats de
7 Gazifère pour les consommateurs de Gazifère. Alors,
8 c'est comme ça qu'il faut être capable de le voir.

9 Q. **[65]** Je vous remercie. Ça complète, Madame la
10 Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Monsieur Dupont.

13 Q. **[66]** Écoutez, j'aurai juste une courte question qui
14 va dans le même sens que celle de mon confrère, là.
15 Donc, ça pourrait nous sembler contre-intuitif...
16 puis je comprends très bien la structure
17 organisationnelle, là, de Enbridge puis Gazifère,
18 mais quand même, ça pourrait nous sembler contre-
19 intuitif que la bonification d'employés de Gazifère
20 soit liée strictement à des indicateurs qui se
21 rapportent à Enbridge. Puis on comprend que, la
22 sécurité puis les objectifs stratégiques des
23 entreprises, c'est très important. Mais là, on
24 parle des indicateurs de sécurité et des objectifs
25 stratégiques de l'entreprise mère. Est-ce que,

1 éventuellement, ça serait quelque chose qui
2 pourrait vous sembler intéressant? Puis on ne remet
3 pas en cause, ici, la bonification comme telle, là,
4 ou le fait que ça doit ou ne doit pas exister, mais
5 que cette bonification-là soit reliée à des
6 objectifs puis à des indicateurs qui se rapportent
7 à Gazifère? Est-ce que ça... c'est quelque chose
8 qui pourrait vous sembler logique puis qu'est-ce
9 que ça impliquerait, là, pour vous? Est-ce que
10 c'est quelque chose qui pourrait être réalisable?

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. On m'entend?

13 Q. **[67]** Parfaitement.

14 R. Écoutez, ce que je vous dirais, c'est que ce n'est
15 pas comme ça que l'entreprise a été bâtie, ce n'est
16 pas comme ça que l'entreprise a mis en place les
17 différents objectifs. Gazifère par elle-même
18 n'obtiendrait jamais l'autorisation de la haute
19 direction allant en ce sens.

20 C'est bien entendu que si demain matin une
21 obligation réglementaire de mettre en place des
22 balises cent pour cent (100 %) associée à Gazifère,
23 bien à ce moment-là, j'ose imaginer, là, qu'on
24 arriverait à faire quelque chose. Mais ce que je
25 peux vous dire, c'est que ce n'est pas le souhait

1 de la corporation et ce n'est pas comme ça que ça a
2 été mis en place.

3 Tout ce qui est ressources humaines,
4 c'est... tout a été unifié, les modalités, les
5 principes, les échelles salariales incluant la
6 bonification, tous ces éléments-là sont traités de
7 manière commune chez Enbridge et Gazifère bénéficie
8 de ce service-là.

9 T'sais, ressources humaines chez nous, là,
10 c'est un individu qui fait... un appui aux
11 ressources humaines et qui sert d'adjointe à
12 l'entreprise chez Gazifère. Donc, si demain matin
13 on se doit de créer un département de ressources
14 humaines, là, il y a un paquet de charges
15 additionnelles qu'on va devoir mettre en place pour
16 être capable de suivre ça puis de tenir
17 l'information puis de gérer l'ensemble de ces
18 choses-là.

19 Alors, je vous dirais que si jamais c'est
20 la demande qui est faite, on va s'y plier, mais
21 fondamentalement, il va falloir créer des charges
22 additionnelles pour gérer ça, qui sont
23 habituellement gérées autrement. Et on ne se
24 décollera pas complètement, là, on ne partira pas
25 sur un service de ressources humaines indépendant.

1 Donc, c'est la seule entreprise de Enbridge inc.
2 qui aurait son propre... sa bonification
3 individuelle puis son propre traitement affaires
4 individuel.

5 Je pense qu'on a un bénéfice aussi à
6 participer avec Enbridge, c'est à l'effet justement
7 quand on parle de benchmarking et tout ça, on a les
8 mêmes benchmarks, comme on a déjà mentionnés, c'est
9 les mêmes salaires qu'on a ici, qu'ils ont à
10 Ottawa, qu'ils ont à Toronto pour faire le même
11 travail, les mêmes types d'emploi, les mêmes
12 catégories d'emploi.

13 Donc ultimement, ce que ça permet de faire,
14 c'est d'enlever tout ce travail-là. D'ailleurs, on
15 a eu des questions tantôt en disant : est-ce que
16 vous pourriez... est-ce qu'il y a une étude? Non,
17 il n'y a pas d'étude. Mais si on se met à faire des
18 études, vous savez, la capacité que Gazifère a, ces
19 études-là vont être hypercoûteuses, bien tout ça
20 c'est fait de manière centralisée et on bénéficie
21 de ces éléments-là d'une manière centralisée.

22 Alors, est-ce que c'est possible? Tout est
23 possible. Gazifère ne sera pas enclin à faire ça
24 d'elle-même. Mais s'il advenait que c'est une
25 décision réglementaire de mettre en place quelque

1 chose de cette nature, bien on verra comment
2 essayer de répondre à cette demande-là, mais ce
3 n'est pas... ça serait vraiment inhabituel ou non
4 usuel, si on veut, pour l'ensemble de la
5 corporation.

6 Q. [68] Je comprends puis j'entends aussi, là, de
7 vous... corrigez-moi si j'entends mal, là, mais que
8 l'importance des services partagés est un des
9 facteurs ici qui expliquerait puis qui motive le
10 fait que la bonification est établie par Enbridge
11 puis en fonction des critères d'Enbridge? C'est ce
12 que...

13 R. Absolument. Les critères sont... Puis t'sais, je
14 veux dire, souvent on dit : mais comment vous avez
15 fait pour augmenter la... On ne l'a pas décidé. Je
16 veux dire, en quelque part, là, d'une certaine
17 manière, on participe au processus d'Enbridge et
18 c'est à notre bénéfice d'être neutre. On ne décide
19 pas comme entreprise... il n'y a personne qui peut
20 venir dire que Gazifère a décidé de mettre plus de
21 bonification ou moins de bonification pour quoi que
22 ce soit.

23 Donc, nous de notre côté... T'sais, on peut
24 bien dire qu'on a une bonification associée à
25 Gazifère, mais à ce moment-là, il va y avoir un

1 débat à savoir : est-ce qu'on a mis assez de
2 bonification? Est-ce qu'on a décidé d'en mettre
3 plus pour essayer de... On ne peut pas faire ça,
4 nous, c'est modélisé puis on doit rentrer dans le
5 cadre.

6 Donc, t'sais, il y a du « give and take »
7 comme ont dit dans les situations. Ici, bien, ce
8 qu'on regarde, puis c'est pour ça qu'on revient
9 avec monsieur Tremblay, ce qu'il disait tantôt :
10 regardez la rémunération globale. C'est ça qu'il
11 faut être capable de voir.

12 Et ultimement... bien pour nous, on le voit
13 très bien. T'sais, quand je fais de la recherche
14 d'employés cadres, des gens, là, de calibre pour
15 être capable de venir faire ce qu'on a à faire,
16 bien on se bat, là, puis ce n'est pas facile, là.
17 On n'arrive avec un chèque puis c'est pouh! ces
18 gens-là rentrent. Il faut se battre, là, pour être
19 capable d'arrive à accoter le salaire qu'ils ont
20 ailleurs.

21 Alors, on n'est pas hors normes, là, dans
22 ce qu'on offre. Puis quand je parle salaire, je ne
23 parle pas salaire de base, là. C'est l'entièreté
24 incluant le fonds de pension, l'ensemble des
25 choses. Nos compétiteurs, c'est Hydro-Québec, c'est

1 Énergir, c'est le gouvernement fédéral. Ce n'est
2 pas des petits salaires, là, qui sont à côté de
3 chez vous, là.

4 Alors, c'est pour ça que je vous dis que le
5 fait de bénéficier de la grande entreprise et
6 services partagés, ça nous élimine toute une tâche
7 et une responsabilité de gérer cet aspect-là, mais
8 par ailleurs, ça nous assure en même temps d'être,
9 grosso modo, dans le benchmark national qu'on
10 retrouve avec une entreprise de cette nature.

11 Q. [69] Parfait. Juste un court commentaire sur un
12 autre sujet, là. Comme vous savez, là, Gazifère
13 demande de reconduire ses programmes commerciaux,
14 les programmes commerciaux qui ont été mis en place
15 en deux mille quinze (2015) et qui visent à
16 favoriser le développement du marché du gaz naturel
17 traditionnel. Donc, juste un commentaire au niveau,
18 sur... on comprend que, dans ce contexte de
19 transition énergétique, Gazifère continue tout de
20 même à développer le marché du gaz naturel
21 traditionnel et à développer des programmes et à
22 mettre en place, offrir des programmes pour
23 stimuler ce marché du gaz naturel traditionnel?

24 R. Je vous dirais que cet élément est en transition.
25 Le gaz naturel traditionnel n'est plus un objectif

1 chez nous. On a plutôt tendance à favoriser, on
2 sait qu'on est capable d'y arriver par l'ampleur
3 qu'on est, on est capable d'être à cent pour cent
4 (100 %) GSR demain matin si vous l'autorisez. La
5 raison pour laquelle on n'est pas cent pour cent
6 (100 %) GSR, c'est pour une raison économique, ce
7 n'est pas pour une raison d'incapacité de volume.
8 Ce qui est différent d'autres distributeurs.

9 Alors, lorsque vous dites : vous continuez
10 à favoriser le développement du gaz naturel
11 traditionnel, je vous dirai, pour nous, on est déjà
12 à l'étape où est-ce qu'on sait que notre réseau
13 sera... c'est notre objectif d'être le premier
14 réseau cent pour cent (100 %) renouvelable en
15 Amérique du Nord. On sait qu'on s'en va vers un
16 réseau qui sera cent pour cent (100 %) renouvelable
17 le plus tôt possible.

18 On travaille actuellement à essayer
19 d'acquérir des quantités importantes de GNR. On en
20 parlera dans un autre panel, mais des quantités
21 importantes qui vont nous permettre de dépasser au
22 cours des prochaines années les volumes minimaux de
23 GNR. Donc, on arrivera avec des propositions
24 associées à ça.

25 Le seul élément que je viendrais mettre, le

1 caveat que je viendrais mettre à ce que vous venez
2 de mentionner, c'est à l'effet qu'on vise davantage
3 un réseau de gaz naturel... bien, de gaz
4 renouvelable et non pas un réseau de gaz naturel
5 traditionnel.

6 Cela étant dit, on est également dans une
7 étape où une réflexion va être requise pour
8 l'ensemble de ces programmes, déterminer quelle
9 sera la place des gaz renouvelables dans l'avenir
10 au Québec. Et on voit qu'il y a quand même beaucoup
11 d'évolution. On est parti d'une période où on était
12 cent pour cent (100 %) électrique. Même un
13 règlement qui est arrivé dans cette optique-là. Il
14 y a comme plus d'autres règlements actuellement,
15 parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait une
16 raréfaction d'électricité.

17 Donc, les prochaines années au niveau de
18 comment on va atteindre les objectifs de transition
19 énergétique se sont un petit peu obscurcies. Et
20 quelle sera la place des différentes énergies est
21 encore moins claire qu'elle l'était auparavant.
22 C'est pour ça que, pour nous, l'importance, c'est
23 non seulement de développer notre réseau puis de
24 développer une offre la plus efficace au point de
25 vue énergétique, mais de vraiment transiter le plus

1 rapidement possible le réseau gazier de Gazifère en
2 un réseau cent pour cent (100 %) renouvelable.

3 Q. [70] Je vous remercie. Ça fait le tour de mes
4 questions. Est-ce que ça va, Madame Gagnon? Pas de
5 questions non plus.

6 Mme FRANÇOISE GAGNON :

7 Non.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci de votre témoignage. Je crois que ça conclut.
10 Merci, Monsieur Trahan, je crois que vous pouvez
11 être libéré. Je pense que monsieur Tremblay... Non.
12 Et vous aussi, Monsieur Trahan, vous restez avec
13 nous pour le panel 2, n'est-ce pas? Il n'y a pas de
14 libération de témoin dans ce cas-là. Donc, nous
15 allons quitter pour la pause midi. Il est douze
16 heures quatre (12 h 04). Maintenant, je vais
17 demander à notre greffier combien de temps il a
18 besoin. Parce que je sais qu'il y a une préparation
19 qui doit être faite, parce qu'on va revenir en huis
20 clos. Donc, nous allons revenir à treize heures
21 quinze (13 h 15) pour la preuve confidentielle du
22 panel 2. Maître Neuman?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Dominique
25 Neuman pour le RTIEÉ. Je voudrais demander à maître

1 Georgescu, j'ai envoyé un courriel, mais le
2 courriel est revenu en indiquant qu'elle est en
3 audience ou qu'elle n'est pas disponible, donc je
4 ne sais pas si elle a lu le courriel, pour
5 l'inviter à transmettre la version confidentielle
6 de la présentation sur le GNR et le SPEDE puisque
7 nous ne l'avons pas encore. La demande amendée ce
8 matin, je ne me plains pas qu'il y a eu une demande
9 amendée ce matin, mais annonce qu'il y aura une
10 preuve confidentielle qui sera faite en audience
11 aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y a quelque chose
12 qui va nous surprendre dans cette preuve.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Madame la Présidente, je n'ai effectivement pas vu
15 le courriel de maître Neuman compte tenu du fait
16 que j'étais devant vous pendant tout l'avant-midi.
17 Mais je vais en prendre connaissance pendant la
18 pause et puis je ferai le nécessaire pour
19 transmettre la présentation à maître Neuman et aux
20 autres procureurs au dossier aux fins du panel en
21 huis clos.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Je vous remercie beaucoup.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Donc, on se revoit à treize heures quinze
3 (13 h 15) pour la preuve confidentielle du panel 2.

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon dîner.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

10

11 15H30

12 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Georgescu, êtes-vous de retour?

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Je le suis, Madame la Présidente, bon après-midi.

18 Alors nous sommes prêts pour la présentation du

19 panel 3 de Gazifère, donc j'inviterais les membres

20 du panel à ouvrir leur caméra. Parfait. Alors,

21 Monsieur le Greffier, si vous voulez bien

22 assermenter les témoins.

23 LE GREFFIER :

24 Oui. Donc, selon ma compréhension il me resterait

25 monsieur Martin Boisclair et madame Sandy Côté à

1 assermenter puisque les autres témoins ont déjà été
2 assermentés. C'est bien cela?

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Juste un petit instant, je vais vérifier. O.K.
5 Juste peut-être une petite clarification, Monsieur
6 le Greffier, alors c'est monsieur François
7 Boulangier qui est sur le panel et qui doit être
8 assermenté, qui ne l'a pas été, madame Sandy Côté
9 également, monsieur Martin Boisclair ne sera pas
10 sur ce panel. Il est sur le quatrième panel.

11 LE GREFFIER :

12 D'accord. Parce que je l'ai vu aussi sur le panel
13 3, mais donc autant pour moi.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 On s'excuse de la confusion. Ça doit être une
16 erreur, mais il ne sera que sur le panel 4.

17 LE GREFFIER :

18 Parfait. Donc là, donc c'est monsieur François
19 Boulangier et madame Sandy Côté, c'est bien ça?

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 C'est cela.

22 LE GREFFIER :

23 Parfait. Je vous en prie.

24

1 PANEL 3 - PGEÉ

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-
4 deuxième (22^e) jour du mois de février, ONT

5 COMPARU :

6

7 SANDY CÔTÉ, analyste aux affaires réglementaires
8 chez Gazifère, ayant une place d'affaires au 706,
9 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

10

11 FRANÇOIS BOULANGER, chercheur principal chez Dunsy
12 Énergie et Climat, ayant une place d'affaires au
13 55, rue Sainte-Catherine Est, suite 420, Montréal
14 (Québec);

15

16 JULIE-CHRISTINE LACOMBE (sous le même serment);

17

18 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

22 Merci beaucoup.

23 Q. [71] Alors, avant de débiter le témoignage du
24 panel, Monsieur le Greffier, est-ce que ce serait
25 possible d'afficher la pièce B-0149?

1 LE GREFFIER :

2 Donc, je l'ai, je vais vous l'afficher dans
3 quelques instants.

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Q. **[72]** Merci. Merci beaucoup. Donc, je vais demander
6 à madame Lacombe d'adopter cette pièce. Madame
7 Lacombe, est-ce que vous... en fait, je vous réfère
8 à la pièce qui est à l'écran. Est-ce que cette
9 pièce a bel et bien été préparée par vous ou sous
10 votre supervision? Je pense que votre micro n'est
11 pas allumé.

12 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

13 R. Prise deux, alors, oui.

14 Q. **[73]** Avez-vous des modifications à apporter à cette
15 pièce?

16

17 R. Non.

18 Q. **[74]** Est-ce que vous adoptez cette pièce pour faire
19 partie de la preuve documentaire au présent
20 dossier?

21 R. Oui.

22 Q. **[75]** Merci beaucoup. Alors je cède la parole au
23 panel.

24 R. Alors bonjour aux membres de la formation. J'ai le
25 plaisir aujourd'hui d'introduire le PGEÉ deux mille

1 vingt-trois-deux mille vingt-quatre (2023-2024)
2 dans le cadre de cette audience. Nous avons préparé
3 une courte présentation et essentiellement nous
4 allons revenir rapidement sur quelques faits
5 saillants de ce nouveau PGEÉ deux mille vingt-
6 trois-deux mille vingt-quatre (2023-2024), ainsi
7 que sur certains éléments qui méritent possiblement
8 d'être mis davantage en lumière.

9 Alors d'abord quelques faits saillants. Et
10 bien d'entrée de jeu soulignons que le nouveau PGEÉ
11 de Gazifère propose l'introduction de dix (10)
12 nouvelles mesures ou programmes, qui permettront
13 d'encourager l'économie d'énergie auprès de la
14 clientèle.

15 Gazifère souhaite être un leader en matière
16 de transition énergétique. Vous avez d'ailleurs une
17 fois de plus entendu des témoins ce matin à cet
18 effet-là. Et en ce sens le PGEÉ deux mille vingt-
19 trois-deux mille vingt-quatre (2023-2024), qui a
20 été préparé, est un exemple parfait d'actions
21 concrètes qui sont posées par le Distributeur pour
22 aider les clients à réduire leur consommation de
23 gaz naturel et, par le fait même, réduire leur
24 émission de gaz à effet de serre.

25 On constate donc, à travers ce nouveau

1 PGEÉ, une croissance importante de l'objectif
2 d'économie d'énergie. On double pratiquement
3 l'objectif d'économie d'énergie par rapport à la
4 prévision de la mouture précédente, donc, le PGEÉ
5 deux mille vingt-deux (2022). On propose également
6 la bonification et l'adaptation de l'offre de
7 programme qui est proposée par Gazifère. Donc, on a
8 fait vraiment un exercice de ménage. On a sorti
9 certains programmes qui étaient moins performants
10 ou pour lesquels il y avait moins d'intérêt et on a
11 bonifié l'offre de programmes, en ajoutant des
12 programmes qui répondent davantage à un besoin.

13 Ça permettra, notamment, de mieux rejoindre
14 la clientèle commerciale, la petite clientèle
15 commerciale. C'est le cas, notamment, via l'ajout
16 de mesures comme... ou de programmes, par contre,
17 comme « Enveloppe efficace et Thermostat
18 intelligent ».

19 Et je tiens à souligner que la clientèle
20 résidentielle n'est pas en reste. Alors, l'offre de
21 programmes a également été bonifiée, de ce côté. Et
22 un premier programme a été introduit, du côté du
23 secteur industriel, qui permettra à Gazifère de
24 mieux supporter cette clientèle et de les
25 accompagner dans l'atteinte de leurs propres

1 objectifs d'efficacité énergétique.

2 Enfin, nous avons fait des propositions,
3 dans ce dossier, pour encourager et faciliter la
4 participation au programme du PGEÉ. C'était
5 vraiment important de rendre notre offre
6 accessible. Alors, on a, notamment, un processus de
7 préadmission qui est simplifié et qui est adapté,
8 selon le programme.

9 Ma collègue, un peu plus tard, dans le
10 cadre de sa présentation, vous présentera un
11 tableau synthèse. Et on a également procédé, en
12 fait, on a fait la proposition de mettre en place
13 des calculateurs pour simplifier la participation
14 de la clientèle commerciale au programme « Projets
15 sur mesure » qui est, anciennement, pour ceux qui
16 sont habitués au PGEÉ, le programme qui était
17 appelé Appui aux initiatives.

18 Au final, le PGEÉ deux mille vingt-trois,
19 deux mille vingt-quatre (2023-2024) renouvelle
20 l'engagement de Gazifère, en matière d'efficacité
21 énergétique. Je me permets de souligner qu'on est
22 actif sur cette question-là, depuis le début des
23 années deux mille (2000).

24 Avec ce nouveau PGEÉ-là, on renouvelle cet
25 engagement-là, plus que jamais. Et on est ravi de

1 constater que, de manière générale, nos
2 propositions ont été bien accueillies par les
3 parties qui prennent part au présent dossier.

4 Alors, je passe désormais la parole à mes
5 collègues. Et Monsieur le Greffier, vous pouvez
6 passer à la prochaine diapositive.

7 M. FRANÇOIS BOULANGER :

8 R. Oui, bonjour tout le monde. Bonjour à la Formation,
9 Madame la Présidente, Monsieur, Madame, les
10 régisseurs. Dans l'élaboration du PGEÉ deux mille
11 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024) de
12 Gazifère, je pense, tout d'abord, comme vous avez
13 pu le voir dans la preuve, on a présenté un
14 scénario d'analyse qu'on a intitulé « Net Zéro
15 2050 », qui, essentiellement, était un scénario qui
16 regardait l'influence sur les tests économiques
17 dans un cas où il y avait une augmentation
18 importante de la valeur, finalement, du SPEDE, dans
19 le marché québécois.

20 Cette approche-là, finalement, on l'a
21 élaborée sur la base de trois piliers.

22 Premièrement, c'est vraiment en lien avec le
23 positionnement de Gazifère qui a été énoncé par
24 monsieur Trahan, plus tôt, qui a été rappelé aussi
25 par madame Lacombe, juste avant mon intervention,

1 d'être un chef de file dans la transition
2 énergétique.

3 Et essentiellement, qui vient exprimer le
4 désir de Gazifère d'avoir une offre de programmes
5 qui est cohérente avec les ambitions du Québec, qui
6 sont d'atteindre la carboneutralité, en deux mille
7 cinquante (2050), pour son économie, tout en
8 minimisant les coûts pour la société.

9 Avec ce positionnement-là, on a regardé...
10 Premièrement, aussi, on a établi un constat, le
11 constat suivant, qui est basé aussi sur différentes
12 études, que le coût marginal des différentes
13 interventions qui vont être requises par la société
14 québécoise pour atteindre cette carboneutralité-là,
15 en deux mille cinquante (2050), est appelé à
16 croître considérablement.

17 Et, aussi, on s'est appuyé sur le postulat
18 suivant, que le coût, la valeur du SPEDE, va être
19 appelée à converger, si on veut, vers des prix
20 marginaux de réduction de GES requis pour
21 l'atteinte de la carboneutralité en deux mille
22 cinquante (2050).

23 Donc, pour le PGEÉ deux mille vingt-trois,
24 deux mille vingt-quatre (2023-2024), comme
25 mentionné, on a présenté l'impact d'un

1 accroissement de la valeur du SPEDE, comme analyse
2 de la sensibilité.

3 Et pour le projet PGEÉ, ce que Gazifère
4 désire faire, c'est d'utiliser une approche pour
5 évaluer les interventions en efficacité énergétique
6 qui soient cohérentes, finalement, avec l'atteinte
7 de la carboneutralité comme scénario de référence.

8 Donc, au lieu... Cette fois-ci ça a été
9 utilisé comme analyse de sensibilité, et pour la
10 prochaine fois, Gazifère désirerait que ça soit
11 vraiment la base de l'élaboration de PGEÉ.

12 Et par ailleurs, Gazifère est d'avis que ce
13 serait pertinent et préférable, dans le futur, que
14 l'ensemble des distributeurs d'énergie utilisent
15 une approche similaire, une méthodologie similaire
16 pour l'évaluation des interventions en efficacité
17 énergétique.

18 J'aimerais aussi maintenant passer à la
19 prochaine diapo. Un autre élément, je pense, qui a
20 été... qui a suscité beaucoup d'intérêt dans les
21 demandes de renseignements, aussi dans les preuves
22 des intervenants, qu'on veut juste revenir pour
23 préciser un peu notre position, la position de
24 Gazifère : c'est sur la question de la prise en
25 compte des bénéfices non énergétiques dans les

1 analyses de rentabilité.

2 Tout d'abord, on tient à saluer l'ouverture
3 que la Régie a fait, lors de la décision touchant
4 le plan d'ensemble en efficacité énergétique,
5 d'intégrer les BNÉ dans les tests économiques.

6 Mais aussi son leadership dans les
7 dernières années, notamment par les différentes
8 analyses ou recherches qui ont été effectuées pour
9 le compte de la Régie de l'énergie, pour déterminer
10 les bonnes orientations... les orientations qui
11 peuvent être prises dans un cadre réglementaire,
12 pour intégrer ces BNÉ-là dans l'analyse.

13 Ceci étant dit... Donc, on part un peu de
14 cet... bien, de la littérature, aussi des
15 observations qui ont été faites dans le cadre des
16 travaux de recherche pour la Régie de l'énergie,
17 qui sont que les BNÉ - les bénéfiques non
18 énergétiques sont réels, ont aussi un impact
19 significatif sur le processus décisionnel des
20 participants, sur l'adoption, finalement, des
21 mesures d'efficacité énergétique. Et qui ont une
22 valeur qui peut être quantifiée, et surtout, qui
23 n'est pas nulle.

24 Dans la... les différentes pratiques qui
25 existent qu'on voit en Amérique du Nord, il y a une

1 pratique qui est la... une quantification qui est
2 très très détaillée des bénéfices non énergétiques,
3 qui est présentée, là, dans les travaux qui ont été
4 faits pour la Régie.

5 Mais comme ce sont des exercices qui
6 demandent des investissements considérables,
7 Gazifère ne trouvait pas que c'était justifié, dans
8 le cadre de son PGEÉ, de faire ce genre d'analyse
9 là, bien que ce soit considéré comme la
10 meilleure... une pratique... une pratique qui est
11 préférable.

12 Par contre, un ajout générique, bien que
13 c'est imparfait, ça permet de commencer à intégrer
14 en partie ces bénéfices-là dans l'analyse
15 économique puis de réduire un biais, là, si on
16 veut, qui serait défavorable à l'efficacité
17 énergétique si on les exclut.

18 La valeur qui est proposée par Gazifère,
19 qui a été utilisée dans les analyses économiques,
20 c'est une valeur... c'est un ajout générique de
21 quinze pour cent (15 %). C'est une valeur qui est
22 jugée conservatrice, puis c'est une valeur aussi
23 qu'on voit qui a été adoptée par plusieurs autres
24 juridictions en Amérique du Nord.

25 Donc, c'est vraiment en fonction du corpus,

1 d'information qu'on a sur les pratiques
2 d'intégration des BNÉ, qu'on est arrivé à adopter
3 cette valeur-là de quinze pour cent (15 %) pour le
4 PGEÉ de Gazifère.

5 Puis, pour terminer, je voulais juste
6 souligner encore une fois, puis je pense que ça a
7 même été réitéré par monsieur Trahan en mot
8 d'ouverture : Gazifère veut continuer à participer
9 au débat sur les questions énergétiques, puis
10 continuer aussi de contribuer à la réflexion qui
11 touche à l'intégration des BNÉ dans les tests
12 économiques de son PGEÉ.

13 Dernier élément que j'aimerais... sur
14 lequel j'aimerais intervenir, c'est sur certains
15 éléments qui ont été soulevés dans les preuves des
16 intervenants, qui touchent à l'analyse de
17 rentabilité du PGEÉ, les aides financières. Deux
18 éléments spécifiques, en fait.

19 Le premier touche à la comparaison du coût
20 unitaire des interventions de Gazifère pour générer
21 la réduction d'une tonne de CO2. Donc, un des
22 intervenants dans sa preuve voulait... comparait...
23 proposait une comparaison entre ce coût de dollars
24 par tonne de CO2 évitée entre les interventions du
25 PGEÉ de Gazifère et celui d'Énergir.

1 Mais nous, on soumet à la Formation que
2 c'est une comparaison qui est hasardeuse à faire,
3 étant donné les différences majeures qui existent
4 entre les deux Distributeurs, notamment au niveau
5 de la composition de sa clientèle.

6 Chez Gazifère, la clientèle est - bien,
7 vous voyez dans le petit tableau qui est ici, dans
8 la diapositive, est beaucoup composée et ici, c'est
9 sur la distribution des ventes par secteurs, là -
10 donc, tout... c'est beaucoup dans le secteur
11 résidentiel, ça représente plus du tiers des ventes
12 d'énergie avec, ensuite, près de quarante pour cent
13 (40 %) dans le commercial et vingt-cinq pour cent
14 (25 %) dans l'industriel. Tandis que, chez Énergir,
15 la proportion est beaucoup plus du côté du secteur
16 Affaires et Industriel, qui représentent, ensemble,
17 près de quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Fait que
18 ce n'est pas... C'est des secteurs qui demandent
19 des interventions différentes, c'est des secteurs
20 qui ont des coûts d'intervention différents aussi.

21 Alors, de faire cette comparaison de ratio
22 global « dollar par tonne de CO2 évité » entre les
23 deux Distributeurs qui ont des réalités
24 complètement différentes, ne vient pas vraiment...
25 ne permet pas de porter un jugement sur la qualité

1 ou sur les budgets requis pour générer ces
2 économies.

3 Finalement, aussi, juste pour rappeler, il
4 y a eu beaucoup d'études de potentiel qui ont été
5 réalisées en Amérique du Nord et de façon générale,
6 à chaque fois, ce qu'on voit puis ça, s'est réalisé
7 par des firmes comme celle pour laquelle je
8 travaille, Dunsky, ou d'autre, l'atteinte
9 d'économie d'énergie plus agressive nécessite un
10 soutien financier plus élevé et donc un coût
11 unitaire plus élevé.

12 L'autre élément sur lequel je voulais
13 toucher, c'était, encore là, au niveau des tests de
14 rentabilité. Il y a eu des... un intervenant qui
15 proposait de réduire les aides financières pour
16 améliorer la rentabilité des programmes de
17 Gazifère, et je tenais juste à rappeler, pour cette
18 audience-ci, que les aides financières n'ont aucun
19 impact direct sur les résultats du test du coût
20 total en ressource. Alors, ce n'est pas un élément
21 qui va influencer à la hausse ou à la baisse la
22 rentabilité des programmes telle que mesurée par le
23 TCTR. Je vous remercie.

24 Mme SANDY CÔTÉ :

25 Bonjour. Donc, merci, Monsieur Boulanger. Donc, de

1 mon côté, j'aimerais ça revenir brièvement sur
2 notre proposition relativement au processus
3 d'admission au programme à la suite de certains
4 commentaires provenant des preuves des
5 Intervenants.

6 L'un des intervenants, le GRAME, je crois,
7 a indiqué qu'il serait pertinent de clarifier notre
8 demande en fournissant un tableau. Nous avons pris
9 en compte les recommandations et nous avons
10 effectué un tableau, là, que l'intervenant pourra
11 consulter au besoin dans la présente présentation.

12 Je n'ai pas l'intention de présenter les
13 tableaux en soi, mais on souhaitait quand même
14 revenir rapidement sur l'objectif de notre demande,
15 principalement concernant de rendre facultatif le
16 processus de préadmission pour certains programmes.

17 Notre principal objectif est vraiment de
18 permettre et d'encourager un client à opter pour un
19 équipement efficace lors d'un bris d'équipement.

20 Par exemple, dans le cas d'un bris de lave-
21 vaisselle de type commercial, par exemple,
22 l'installateur va offrir certaines options au
23 client pour le remplacer. Mais puisque le
24 remplacement doit se faire rapidement, le client
25 pourrait décider d'opter pour un appareil qui est

1 moins efficace, n'étant pas admissible à l'aide
2 financière à cause du processus de préadmission.

3 Donc, en rendant le processus facultatif,
4 cela va vraiment permettre d'encourager le client à
5 opter pour un appareil efficace, malgré l'urgence
6 d'agir.

7 Par ailleurs, étant donné que cette demande
8 s'applique uniquement pour des programmes dans le
9 secteur commercial ayant pour objectif d'opter ou
10 de remplacer un appareil, il est assez facile pour
11 le client et l'installateur de s'assurer que
12 l'appareil est bien visé par notre programme. De
13 plus, le client va toujours avoir l'option de
14 téléphoner chez Gazifère pour s'assurer que
15 l'appareil est bien admissible à l'aide financière
16 avant de procéder à l'installation.

17 Donc, pour terminer, on estime qu'on peut
18 se permettre de faire cette proposition, car nous
19 détenons une bonne marge de dépassement qui nous
20 permet beaucoup de flexibilité pour gérer
21 d'éventuels dépassements budgétaires.

22 Donc, en espérant que les tableaux, là,
23 vont permettre de clarifier notre demande. Et ça
24 complète la présentation, là, que nous avons pour
25 vous aujourd'hui.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Alors, Madame la Présidente, il n'y aura pas de
3 question additionnelle de ma part pour le Panel. Le
4 Panel serait disponible, là, pour les questions de
5 contre-interrogatoire.

6 Je regarde l'heure, toutefois, il est
7 quatre heures moins six (15 h 54), je ne sais pas
8 si la Formation souhaite que l'on entame le contre-
9 interrogatoire tout de suite ou est-ce qu'on
10 procède aux contre-interrogatoires demain, en tout
11 début de journée d'audience?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Écoutez, nous avons prévu une journée qui se
14 terminait à seize heures (16 h), on est à six
15 minutes du but. On en a pour au moins quarante-cinq
16 (45) minutes de contre-interrogatoire du Panel,
17 donc on va ajourner pour la journée et on va se
18 retrouver demain matin à neuf heures (9 h).

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Parfait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 D'accord.

23 Me ADINA GEORGESCU :

24 Merci beaucoup. Je comprends que les témoins
25 demeurent sous le même serment jusqu'à demain

1 matin. Alors, c'est parfait de notre côté.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 D'accord. Alors, ajournons et on se voit demain
4 matin. Bonne soirée à tous.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Merci, bonne soirée. Au revoir.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonsoir.

9 AJOURNEMENT

10

11 _____
SERMENT D'OFFICE :

12 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
13 certifie sous mon serment d'office, que les pages
14 qui précèdent sont et contiennent la transcription
15 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
16 moyen du sténomasque d'une retransmission en
17 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

18

19 ET J'AI SIGNE:

20

21

22 _____
Sténographe officiel. 200569-7

23

24